



Divonne-les-Bains



Divonne-les-Bains (01)

Forage d'eau minérale Harmonie et Mélodie
Suivi 2025



Rapport n° 145655/A – 30/03/2026

Projet suivi par Emilie BROUILLOUX – 06.20.86.00.65. – emilie.brouilloux@anteagroup.fr




109 Rue des Mercières
69140 RILLIEUX LA PAPE
www.anteagroup.fr/fr

Fiche signalétique

Divonne-les-Bains (01) Forages d'eau minérale Harmonie et Mélodie Suivi 2025

CLIENT	SITE
Ville de Divonne-les-Bains 73 avenue des Thermes Place Maurice MOLLARD 01220 Divonne-les-Bains	Forage Harmonie et Mélodie
Directeur générale des services : emmanuel.cordival@divonne.fr Directeur des services technique : fabien.ruiz@divonne.fr	

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet	Emilie BROUILLOUX
Interlocuteur commercial	Emilie BROUILLOUX
Implantation chargée du suivi du projet	Implantation de Lyon.
Rapport n°	145655
Version n°	A
Votre commande et date	Commande DO223 DIV 00114 du 7/02/2023
Projet n°	RHA.P.22.0128

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Patrice LAURENDON	Technicien	Mars 2026	PL
Vérification/Approbation	Emilie BROUILLOUX	Chef de projets	Mars 2026	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	30/03/2026	28	4	Etablissement du rapport

Sommaire

1. Introduction.....	5
2. Paramètres suivis.....	6
3. Principaux évènements survenus en 2025	7
4. Contrôle des paramètres sur site	8
5. Evolution des paramètres suivis en 2025	12
5.1. Volume	12
5.2. Débit, niveau et pression d'artésianisme.....	15
5.2.1. Harmonie	15
5.2.2. Mélodie	16
5.3. Conductivité – Température	17
5.3.1. Harmonie	17
5.3.2. Mélodie	19
6. Suivi analytique.....	21
6.1. Prélèvements réalisés	21
6.2. Analyses sur Harmonie.....	22
6.3. Analyses sur Mélodie	24
7. Conclusion – Recommandations	26

Table des figures

Figure 1 : Prélèvements mensuels (m ³) sur Mélodie et Harmonie depuis 2018	14
Figure 2 : Harmonie - Evolution depuis 2018 du débit prélevé et de la pression en tête de puits	15
Figure 3 : Harmonie - Evolution depuis 2018 du débit prélevé et de la pression de refoulement	16
Figure 4 : Mélodie - Evolution depuis 2018 du débit prélevé et de la pression en tête de puits	17
Figure 5 : Harmonie - Evolution de la température et de la conductivité depuis 2018	18
Figure 6 : Mélodie - Evolution de la température et de la conductivité depuis 2018	20

Table des tableaux

Tableau 1 : Relevés et mesures sur le forage Mélodie lors de la visite du 28/01/2025	9
Tableau 2 : Relevés et mesures sur le forage Harmonie lors de la visite du 6/10/2025	10
Tableau 3 : Récapitulatif des volumes annuels depuis 2018 sur Harmonie et Mélodie	12
Tableau 4 : Récapitulatif des analyses réalisées en 2025 sur les forages Harmonie et Mélodie	21
Tableau 5 : Harmonie - Résultats des analyses réalisées en 2025	23
Tableau 6 : Mélodie - Résultats des analyses réalisées en 2025	25

Table des annexes

Annexe I.	Arrêté préfectoral du 29 juin 2018 et arrêté ministériel du 15 juin 1998
Annexe II. Antea Group	Compte rendus mensuels/bimestriels et compte rendu de visite du 6/10/2025–
Annexe III.	Photos des installations lors de la visite du 28/01/2026 – Antea Group
Annexe IV.	Ensemble des bordereaux des analyses de 2025 sur Harmonie et Mélodie

1. Introduction

La commune de Divonne les Bains est propriétaire de deux forages d'eau minérale, Harmonie et Mélodie. Le premier est exploité pour alimenter les thermes de Divonne les Bains. Le second est non exploité à ce jour.

Les forages sont autorisés :

- Au titre de la législation des eaux minérales par un arrêté ministériel du 15 juin 1998 pour Harmonie ; un nouveau dossier a été déposé pour Mélodie dans le cadre d'un projet d'embouteillage, projet aujourd'hui abandonné ;
- Au titre du Code de l'Environnement par l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018.

Ces deux arrêtés, et en particulier le second, fixent des conditions de suivi de la ressource (cf. Annexe I).

Pour mémoire, l'arrêté d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique arrive à échéance le 14 juin 2028. Comme indiqué dans l'arrêté : « Deux ans avant l'expiration de ce délai, le titulaire devra, s'il entend continuer l'exploitation, solliciter une nouvelle autorisation. », une nouvelle demande devrait être déposée en théorie avant le 14 juin 2026.

La commune a lancé la procédure de renouvellement.

Le présent rapport rend compte du suivi de la ressource pour l'année 2025.

2. Paramètres suivis

Les équipements de mesure et de communication ont été mis en place par la société Chem industrie. Pour Harmonie, les nouveaux équipements sont actifs depuis fin 2017. Pour Mélodie, ils sont actifs depuis fin juillet 2018. Les informations sont collectées sur chaque forage à partir d'un satellite d'acquisition de marque SOFREL. Les données télétransmises sont les suivantes :

	Unité	Forage Mélodie	Forage Harmonie	Réservoir Golf (Harmonie)
Débit forage	m ³ /h	X	X	
Index volume	m ³	X	X	
Volume horaire, journalier, hebdomadaire, mensuel	m ³	X	X	
Température	°C	X	X	Inactif depuis le 11/01/2021
Conductivité	à 25°C en µS/cm	X	X	Inactif depuis le 11/01/2021
Niveau d'eau	m	X	X	Inactif depuis le 24/05/2022
Pression en tête de puits	bar	X	X	
Pression de refoulement de la pompe	bar		X	
Demande de pompage			X	
Niveaux réservoir 2m, 1,5m, 1m				
Porte réservoir, état				
Trappe avant réservoir, état				
Trappe arrière réservoir, état				

Chaque début de mois ou tous les deux mois Antea Group consulte le télésuivi et envoie une note d'évolution à la commune.

Deux fois par an, Antea passe sur site pour contrôler les paramètres in situ hors niveau.

En 2025, comme ces dernières années, le réservoir du golf n'était plus raccordé. Les informations du réservoir du golf (niveau) ne sont plus télétransmises depuis le 24/05/2022.

3. Principaux évènements survenus en 2025

Les principaux évènements de l'année 2025 sont les suivants :

- **Forage Harmonie :**

- Les équipements en attente (armoires, finition de la pose...) ne sont pas encore installés ;
- Du fait du vannage de la pompe pour maintenir un débit autour de 20 m³/h, la pression de refoulement est souvent supérieure à 10 b. De ce fait, le capteur en place sature. Cette situation ne devrait pas perdurer dans le temps, avec la réalisation des travaux pour un rejet local repoussé, mais prévu au cours du 1^{er} semestre 2026 ;
- La mairie a commandé à Chem industrie les travaux nécessaires pour la modernisation des équipements de télérelève (travaux prévus en 2026) ;
- À la suite de la remise d'un avant-projet pour la réalisation d'une buvette à Arbère à partir du forage Harmonie, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée. Les travaux seront réalisés au printemps 2027.

- **Forage Mélodie :**

- L'index des volumes n'a fonctionné que pour les mois de mai et juin, il est à nouveau fonctionnel depuis début février 2025.
Pour les autres mois :
 - Le volume a été extrapolé à partir des débits instantanés relevés.

Rappel : La mairie de Divonne-les-Bains a annoncé fin octobre 2022 la suspension de l'activité de la régie municipale des Thermes à partir du 31 décembre 2022. En parallèle, la mairie a engagé des études pour la rénovation des équipements à l'aval des forages et poursuit le suivi analytique de l'eau des ouvrages durant cette période de travaux à venir.

4. Contrôle des paramètres sur site

Dans le cadre du suivi pour l'année 2025, il y a eu deux visites sur site réalisées par Antea Group et deux participations à des réunions sur site à la demande de la mairie (projet buvette) :

- Le 6 octobre 2025 (cf. compte rendu en Annexe II) ;
- Le 28 janvier 2026 (**Tableau 1**)

Fin janvier 2026 : les équipements de mesure des deux ouvrages sont globalement fonctionnels mis à part :

- Le capteur de pression de refoulement sur Harmonie (avec la remise en route à 20 m³/h, la pression de refoulement en amont de la vanne de régulation est égale à 12b). Le capteur en place est limité à 10b ;
- La recopie sur le Sofrel de la pression en tête de puits sur Mélodie qui semble un peu surévaluée par rapport à la valeur affichée par le mano en place et le mano apporté (0.5b environ).

Les travaux extérieurs (armoires électriques, câbles) n'étaient pas finalisés (cf. Annexe II et Annexe III).

Tableau 1 : Relevés et mesures sur le forage Mélodie lors de la visite du 28/01/2025

FORAGE MELODIE				
Mélodie Affichage à 9 :30 le 4/02/2025	Mesure sur site	Afficheur sur site	Sofrel Valeur télétransmise	Remarque
Pression en tête de puits (en bars), Capteur Véga	2.1 (mano apporté)	2.3 via l'afficheur du manomètre gamme 0-10b	3.02	Décalage à la hausse de la valeur stockée sur le Sofrel, à suivre.
Débit (m³/h), débitmètre Fuji Magflow type Mag5000	4.7 (mesure avec un seau)	4.7	4.7	
Conductivité (µS/cm à 25°C), Endress Hauser	448	481	481	Léger décalage entre la mesure in situ et la mesure enregistrée, de l'ordre de 7% en légère hausse par rapport à la dernière visite – à suivre
Température (°C), Endress Hauser	14.9	14.8	14.7	Très léger décalage entre la mesure in situ et la mesure enregistrée, de l'ordre de 2% - pas d'évolution
Volume		299 471	55 970	
Evolution depuis la dernière visite du 6/10/2025		14 061	13 968	Petit décalage (de l'ordre de 100 m ³ entre l'afficheur et le sofrel. L'augmentation de la différence est très faible depuis la dernière visite de l'ordre de 31m ³)
Débit moyen sur la période en m3/h		5.13	5.11	

Tableau 2 : Relevés et mesures sur le forage Harmonie lors de la visite du 6/10/2025

FORAGE HARMONIE				
Harmonie Affichage à 10h00	Mesure sur site	Afficheur sur site	Sofrel Valeur télétransmise	Remarque
Pression en tête de puits (en bars), Capteur Véga	Pas de piquage disponible	Pas de piquage disponible	1.49	Il manque un manomètre pour pouvoir contrôler la valeur enregistrée
Pression de refoulement (en bars), Capteur Véga		10.7	10 (valeur max du capteur installé)	
Débit (m³/h), Bamo	Pas de mesure possible	19.9	19.8	
Conductivité (µS/cm à 25°C), Bamo	473	491	490	Très léger décalage entre la mesure in situ et la mesure enregistrée, de l'ordre de 2% et qui n'a pas évolué
Température (°C), Bamo	13,7	13,0	13.6	Très léger décalage entre la mesure in situ et la mesure sofrel, de l'ordre de 1 à 2%. Le décalage est plus notable avec la valeur affichée 5%. Pas d'évolution depuis la dernière visite.
Volume en m3		416 350	416 258	
Evolution depuis la dernière visite du 6/10/2025		55 883	55 367	Petite différence non visible en octobre peut être due à des défauts ponctuels lors des sauvegardes
Débit moyen sur la période en m3/h		20.4	20.2	

La principale information à retenir est la suivante : début février 2025, les deux centrales étaient fonctionnelles.

Les différences notables avec les valeurs mesurées concernent :

- La pression en tête de puits sur la valeur télétransmise,
- La température sur Harmonie (affichée),
- La conductivité sur Mélodie principalement – décalage de l'ordre de 7% (télétransmise, affichée).

Ces décalages seront à corriger, cependant ceux-ci restent limités.

Il est à noter que depuis la remise en fonctionnement de la centrale d'acquisition sur Mélodie, début octobre 2023, la conductivité enregistrée est quasi égale aux valeurs mesurées.

Deux points pourraient être corrigés pour faciliter le contrôle des appareils (rappel) :

- Ajouter une visualisation directe des mesures télétransmises sur le SOFREL (paramétrage). Il serait bien que cela puisse être fait sur le nouvel appareil S4W qui devrait être mis en place en 2026,
- Ajouter un manomètre en tête de puits sur Harmonie afin de contrôler le capteur existant.

Les autres points d'amélioration sont les suivants (cf. Annexe III pour les photos). Il s'agit des mêmes remarques faites les années précédentes :

- Finaliser les installations électriques (armoire de puissance, interrupteur éclairage, contact anti-intrusion sur trappe...);
- Récupérer auprès de l'entreprise les plans et le descriptif des équipements mis en place (rappel) et des nouveaux équipements qui vont être mis en place sur Harmonie courant 2026 ;
- S'assurer de la bonne mise hors gel des locaux (le radiateur sur Harmonie ne semble pas fonctionner, pas de présence de thermostat).

5. Evolution des paramètres suivis en 2025

5.1. Volume

En 2025, la ressource a été sollicitée :

- Pour Harmonie via le pompage.
- Pour Mélodie via l'artésianisme.

Les volumes annuels sont les suivants :

Tableau 3 : Récapitulatif des volumes annuels depuis 2018 sur Harmonie et Mélodie

	Suivant arrêté préfectoral du 29 juin 2018		Réalisé en 2018	Réalisé en 2019	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
	Débit maximal autorisé (m ³ /h)	Volume annuel autorisé (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)
Harmonie	40	200 000	307 525	135 026	97 024	94 562	196 722 **	193 865 **	184 451	175 527
Mélodie	80	680 000	27 400 *	41 107	42 530	42 691	37 256	43 186 ***	42 789 ***	40 412

* : L'estimation du volume de Mélodie en 2018 a été faite ainsi / volume de 11 417 m³ entre fin juillet date du début de l'acquisition de l'index et le 31/12/2018, soit un volume annuel estimé à 27 400 m³ par application d'une simple proportionnalité

** : Sur Harmonie, depuis l'arrêt du fonctionnement du débitmètre début septembre 2022 (foudre) et jusqu'à juillet 2023, la pompe a été remise en route avec le même réglage que précédemment, soit 27 m³/h. Pour le calcul du volume annuel, le débit de 30 m³/h a été retenu après la panne du débitmètre.

*** : Sur Mélodie depuis la dernière intervention de l'entreprise en septembre 2023, l'index volume n'est plus remonté sur le Sofrel (le volume a été estimé à partir des débits). Durant l'arrêt des installations de fin juillet à fin septembre 2023, le volume a été estimé.

➤ Harmonie

Pour mémoire, une régulation des prélèvements en fonction des besoins a été mise en place à partir de début décembre 2018, régulation qui a été arrêtée début mai 2022 au profit d'un pompage en continu au débit de 35 m³/h, puis de 27 m³/h.

En 2023, lors de la remise en état des équipements en septembre, le débit a été baissé à 20/22 m³/h. Cette baisse faisait suite à une période d'arrêt des installations (fin juillet à fin septembre 2023).

Le volume prélevé en 2019 avait été plus de deux fois inférieur à celui prélevé en 2018.

En 2020, le volume prélevé a baissé de près de 30% par rapport à 2019. Cette baisse est liée à la diminution de la période d'ouverture, du fait de la crise sanitaire.

En 2021, l'arrêté de prélèvement apparait largement respecté. Le volume reste dans le même ordre de grandeur que 2020.

En 2022, le volume prélevé a fortement augmenté du fait du pompage en continu, tout en restant légèrement inférieur au volume annuel autorisé.

En 2023, le volume prélevé est resté comparable à celui prélevé en 2022. Il reste légèrement inférieur au volume annuel autorisé.

En 2024, le volume prélevé est légèrement inférieur à celui prélevé en 2023 (5%). Il reste inférieur au volume annuel autorisé.

En 2025, le volume prélevé est, comme en 2024, légèrement inférieur à celui prélevé l'année précédente (5%). Il reste inférieur au volume annuel autorisé.

Nota : En 2024 avec la fermeture provisoire des thermes, la mairie, dans un souci d'économie de la ressource, a souhaité limiter le prélèvement au débit nécessaire et suffisant pour permettre le suivi analytique de l'eau minérale au forage Harmonie. La commande a été passée à Chem Industrie pour réaliser les aménagements nécessaires à cette demande. Les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2025, ils devraient l'être en 2026.

➤ **Mélodie**

Le volume annuel 2025 de Mélodie est toujours très inférieur au volume annuel autorisé, respectant ainsi l'arrêté préfectoral. Le volume 2025 continue de baisser. Il est comparable à ce qui avait été prélevé en 2019.

D'après la **Figure 1** (page suivante), la ressource a été moins sollicitée en septembre 2025.

Si le volume prélevé entre chaque ouvrage est différent, l'évolution des débits mensuels prélevés est similaire.

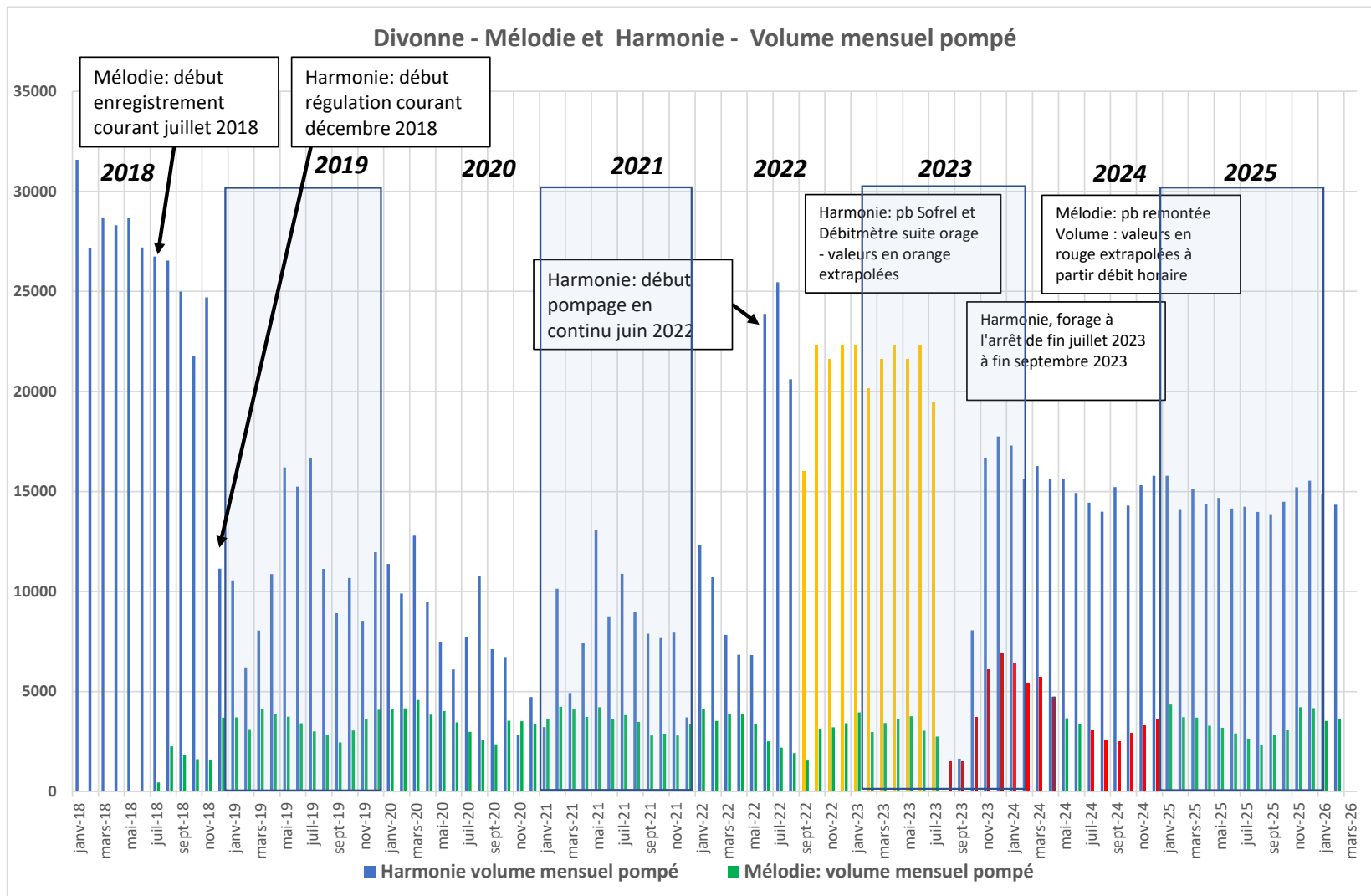


Figure 1 : Prélèvements mensuels (m³) sur Mélodie et Harmonie depuis 2018

5.2. Débit, niveau et pression d'artésianisme

En 2025, dans les conditions de fonctionnement actuelles, les débits sont toujours restés artésiens jaillissants.

5.2.1. Harmonie

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- En 2025 :
 - L'acquisition a été fonctionnelle ;
 - Le capteur de pression de refoulement est saturé (pression >10b) en période de hautes eaux ;
 - Le débit de pompage a varié entre 18.5 et 24.5 m³/h ;
 - La pression minimale en tête de puits a été observée le 28 août 2025 avec 0.35b. Malgré la baisse de la pression minimale observée par rapport à 2024, le forage est toujours resté artésien jaillissant en 2025.
- Les **figures 2 et 3** présentent les périodes de suivi disponibles pour l'année 2025.

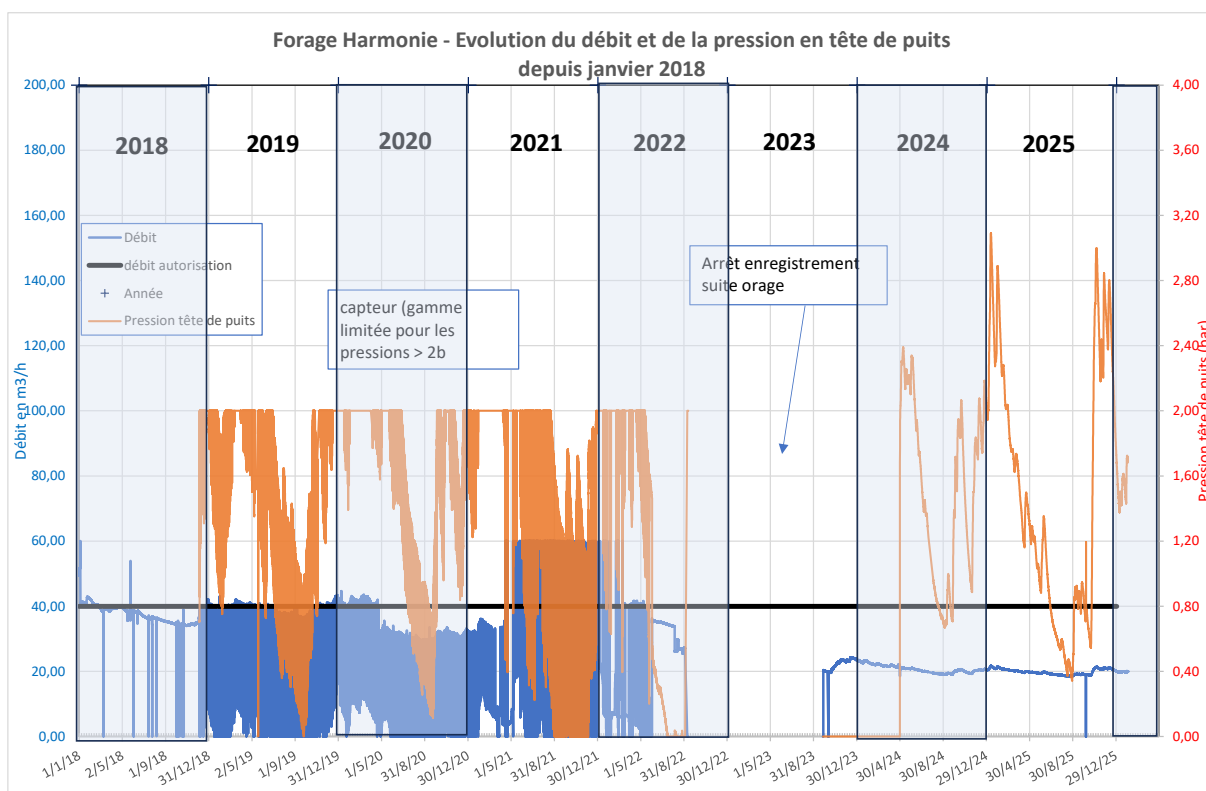


Figure 2 : Harmonie - Evolution depuis 2018 du débit prélevé et de la pression en tête de puits

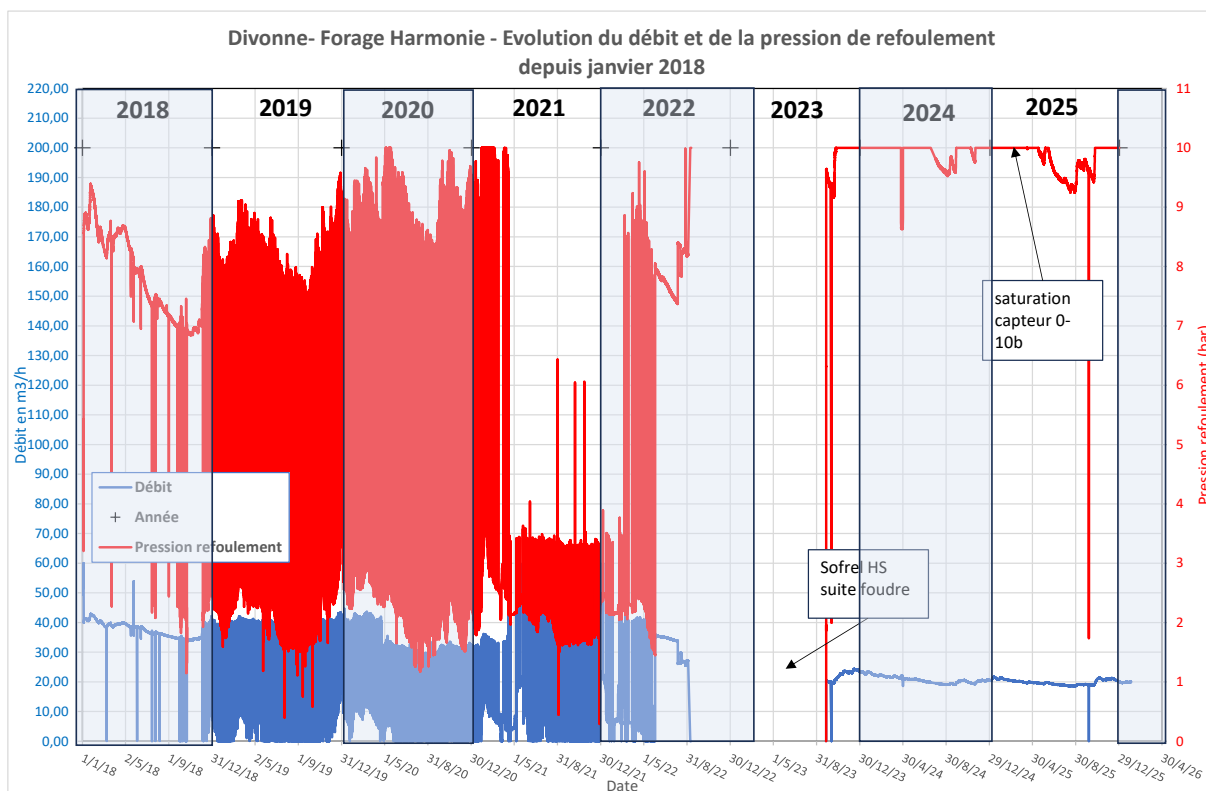


Figure 3 : Harmonie - Evolution depuis 2018 du débit prélevé et de la pression de refoulement

5.2.2. Mélodie

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- L'acquisition n'a pas été perturbée de façon notable en 2025 ;
- Concernant le débit (**Figure 4**, ci-dessous) :
 - Actuellement le forage n'est pas exploité ; l'ouvrage est vanné afin de réduire le débit d'artésianisme au minimum pour économiser l'eau, tout en permettant de poursuivre un suivi analytique. L'eau est rejetée dans le ruisseau le plus proche. En 2025, il n'y a pas eu de vannage pour éviter les débordements d'eau dans le local ;
 - Le débit a varié entre 3,1 et 6,3 m³/h sur la période de fonctionnement de la centrale, La valeur maximale est notablement plus faible que celle observée les années précédentes (conséquences du vannage de 2024 ?) ;
 - Le débit moyen annuel est de 4,6 m³/h sur la période de fonctionnement de la centrale, valeur en baisse de 1,2 m³/h par rapport à l'année précédente.
- Concernant la pression d'artésianisme (**Figure 4**, page suivante) :
 - La pression la plus forte, sur la période de fonctionnement du capteur, est observée le 6 novembre (4,9 bars) ;
 - La pression la plus basse est observée, sur la période de fonctionnement du capteur, le 28 août (1,4b). Le forage reste artésien jaillissant ;

- Par rapport à 2024, la pression minimale de 2025 est du même ordre de grandeur cependant la pression maximale de 2025 est notablement plus élevée que celle mesurée en 2024. Cette pression maximale mesurée en 2025 est une des plus élevées mesurées depuis le début du suivi en 2018 (conséquence probable du vannage de 2024) ;
- Pour mémoire, en 2025 il semble que les valeurs télétransmises diffèrent un peu des valeurs des manomètres en place (à suivre).

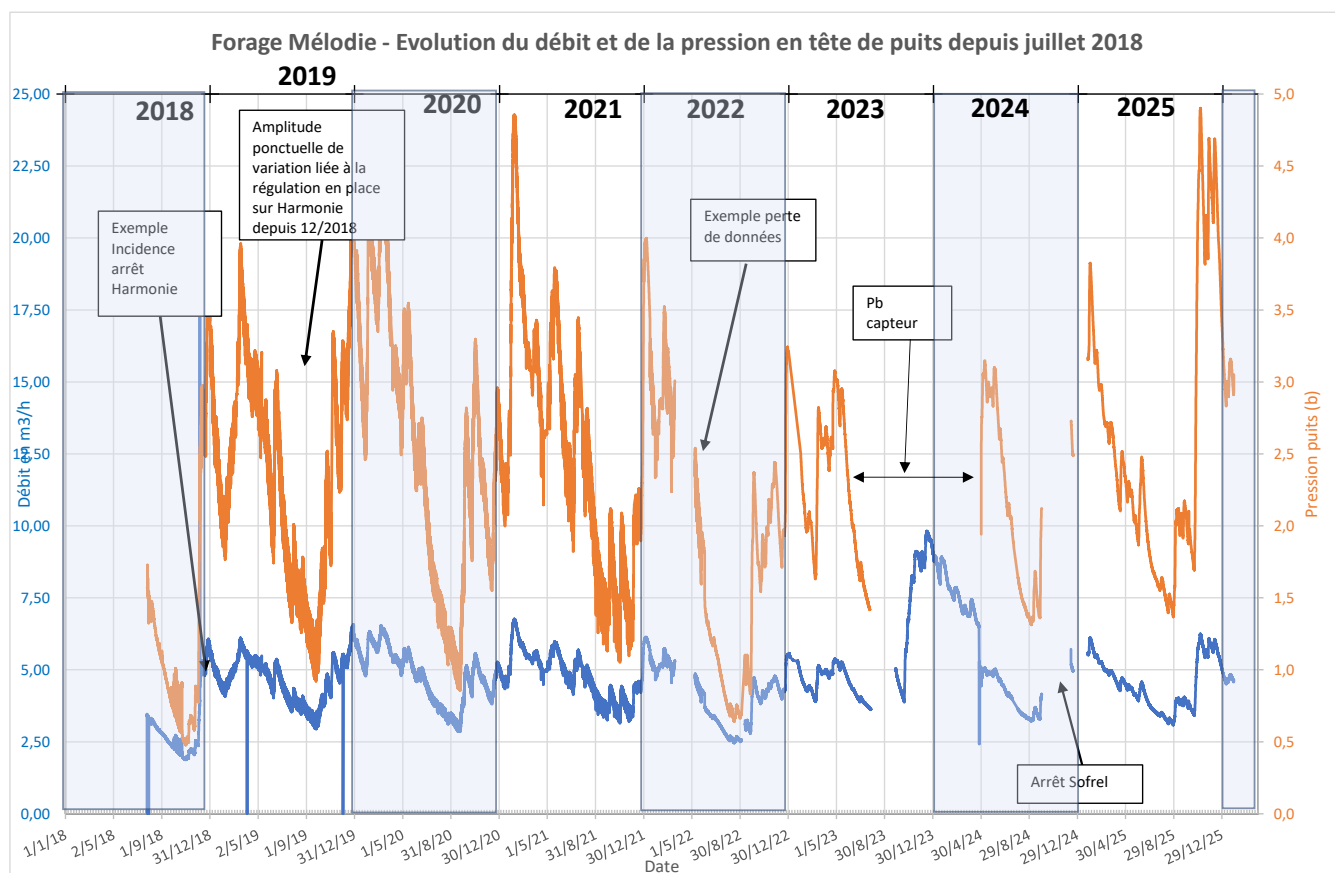


Figure 4 : Mélodie - Evolution depuis 2018 du débit prélevé et de la pression en tête de puits

5.3. Conductivité – Température

5.3.1. Harmonie

La **Figure 5** (page suivante) présente l'évolution de la température et de la conductivité sur le forage Harmonie. Les principaux éléments de l'année 2025 sont les suivants pour :

- La conductivité :
 - En 2025, la conductivité est restée autour de 479 $\mu\text{S}/\text{cm}$ en très légère hausse de 10 $\mu\text{S}/\text{cm}$ par rapport à 2024 ;
 - Dans le détail, la moyenne annuelle est égale à 479 $\mu\text{S}/\text{cm}$ avec une amplitude maximale de 20 $\mu\text{S}/\text{cm}$ entre 469 et 489 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Cette amplitude est comparable aux années précédentes (mesures labo) ;

- Depuis la reprise des enregistrements en septembre 2023, la conductivité enregistrée ne présente quasi plus de décalage avec les mesures du laboratoire (ces dernières restent de l'ordre de 20 $\mu\text{S}/\text{cm}$ plus faibles que les valeurs enregistrées – moins de 5 % de différence ;
- La conductivité enregistrée en 2025 (moyenne à 479 $\mu\text{S}/\text{cm}$) est similaire à la conductivité retenue lors de l'analyse de référence dans l'arrêté ministériel de 1998 (467 $\mu\text{S}/\text{cm}$) avec un décalage limité à 2%.
- La température :
 - En 2025, l'enregistrement de la température est stable (13.7°C) avec une très faible variation limitée entre 13.5 et 14.0°C. Les valeurs télétransmises présentent peu de différences avec les valeurs mesurées par Antea : 0.5°C en octobre 2025 et 0.1°C fin janvier 2025. Les différences avec les valeurs labo sont beaucoup plus importantes. En 2025, l'amplitude maximale des mesures labo atteint près 3.0°C. On peut émettre un doute sur la représentativité des mesures labos. Cette forte amplitude des mesures labos reste cependant plus faible que celle observée en 2024 ;
 - La température enregistrée (13,7°C), très stable depuis début 2024, est légèrement plus faible que la température retenue, issue de l'analyse de référence de l'arrêté ministériel (14,3°C).

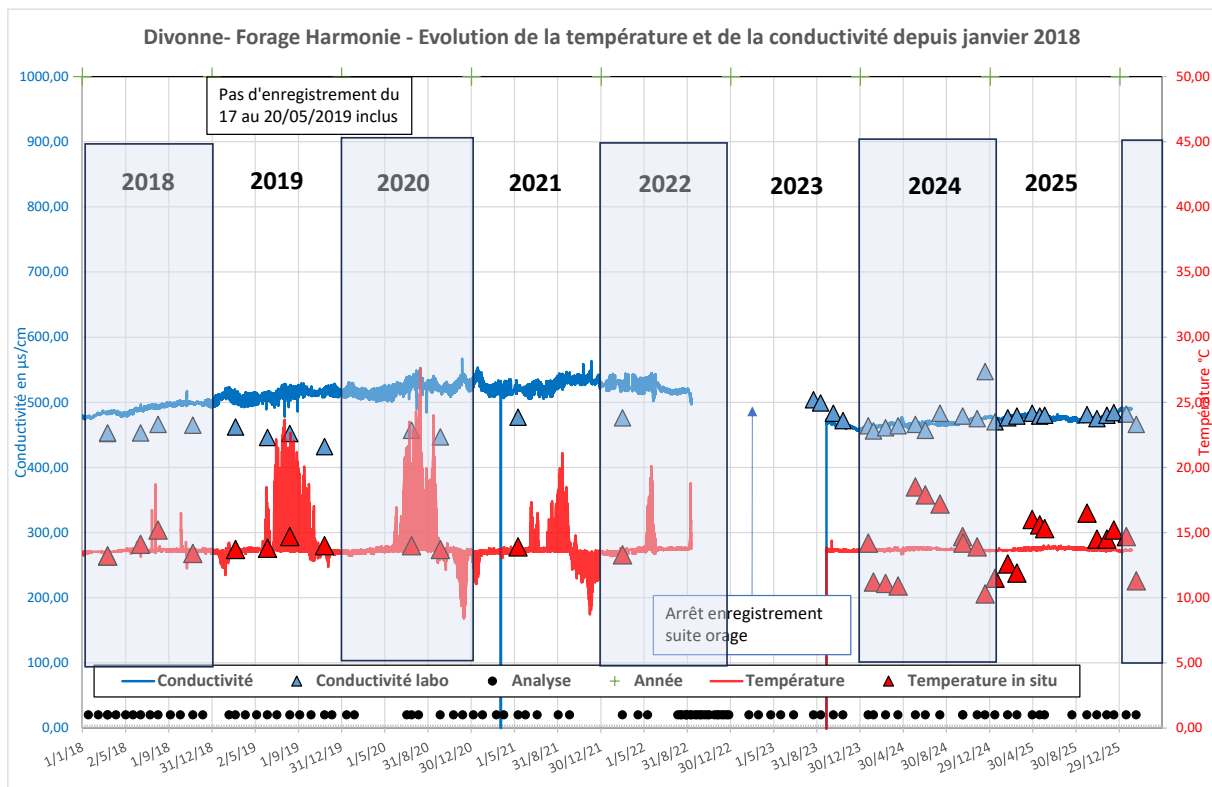


Figure 5 : Harmonie - Evolution de la température et de la conductivité depuis 2018

5.3.2. Mélodie

L'évolution de la température et de la conductivité sur le forage de Mélodie est présentée sur la **Figure 6** (page suivante). Les principaux points à retenir sont les suivants pour :

- La conductivité :
 - En 2025, la conductivité est restée stable, comme en 2024, autour de 475 $\mu\text{S}/\text{cm}$ sur les périodes enregistrées avec une faible amplitude de variation de l'ordre de 21 $\mu\text{S}/\text{cm}$ (461 à 482 $\mu\text{S}/\text{cm}$) ;
 - La valeur télétransmise est plus élevée de 25 à 32 $\mu\text{S}/\text{cm}$ par rapport aux mesures réalisées par Antea en octobre 2025 et fin janvier 2025. Cette différence est comparable avec les mesures réalisées par le labo à une ou deux exceptions près. La différence entre les valeurs télétransmises et les valeurs mesurées in situ ne semblent pas évoluée de façon significative dans le temps depuis le début du suivi ;
 - Depuis le début du suivi, on observe une très légère tendance à la hausse de la conductivité (quelques pourcents) ;
 - En 2025, la conductivité moyenne télétransmise (475 $\mu\text{S}/\text{cm}$) est décalée du même ordre de grandeur entre la conductivité issue de l'analyse de référence dans l'arrêté ministériel de 1998 (444 $\mu\text{S}/\text{cm}$) et entre les mesures in situ réalisées par le labo ou par Antea.
- La température :
 - En 2025, les valeurs télétransmises sont comprises entre 14,6°C et 16,2°C, comme en 2024 et 2023. Ces variations sont le fait de l'incidence de la température extérieure ;
 - La température moyenne annuelle est de 15,0°C sur les périodes enregistrées (valeur comparable aux années précédentes) ;
 - Comme pour Harmonie, alors que les mesures in situ réalisées par Antea en octobre 2025 et fin janvier 2025 sont comparables aux valeurs télétransmises (delta de 0,2 à 0,3°C), l'amplitude avec les mesures du laboratoire est beaucoup plus importante, elle peut atteindre 4,5°C. Comme pour Harmonie, on peut émettre un doute sur la représentativité des mesures labos. Cette forte amplitude des mesures labos est observée depuis 2024 ;
 - Les températures mesurées in situ par Antea sont comparables aux valeurs télétransmises (autour de 15°C). Comme les années précédentes, elles restent supérieures à la valeur de l'arrêté (12,7°C).

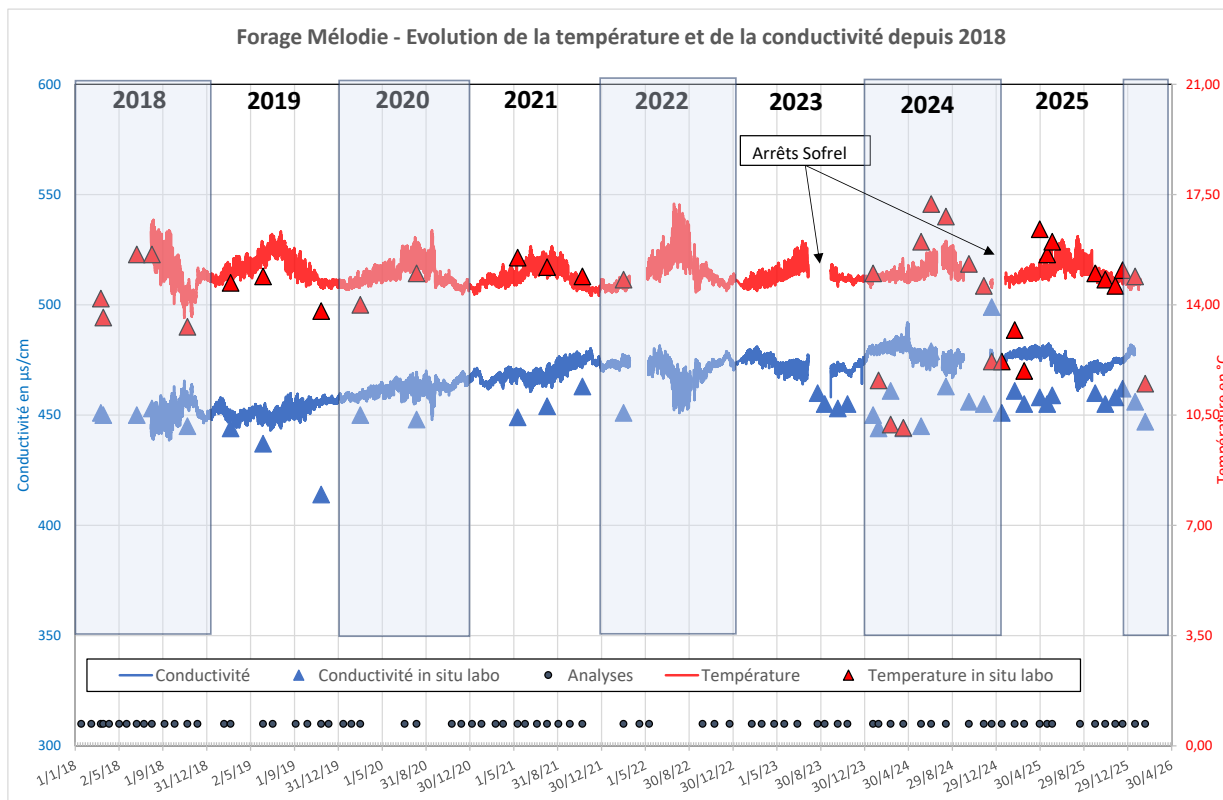


Figure 6 : Mélodie - Evolution de la température et de la conductivité depuis 2018

6. Suivi analytique

6.1. Prélèvements réalisés

Les analyses nous ont été communiquées par la commune de Divonne-les-Bains. En 2025, toutes les analyses ont été réalisées, comme en 2024, par Savoie Analyses.

Les analyses réalisées sur les forages Harmonie et Mélodie en 2025 sont récapitulées dans le **Tableau 4**. Tous les bordereaux sont rassemblés en Annexe IV et les principaux résultats synthétisés dans les tableaux suivants (**Tableau 5 et Tableau 6**). Les résultats seront comparés avec les analyses de référence de l'arrêté ministériel de 1998.

Tableau 4 : Récapitulatif des analyses réalisées en 2025 sur les forages Harmonie et Mélodie

	Bactériologie			Eléments majeurs		Conductivité /Température	Pesticides	COV	PFCA
	Eau potable	Eau minérale	Légionelles	Anions	Cations				
14/01/25		HM	HM	HM	HM	HM			
19/02/25		HM	HM	HM	HM	HM			
17/03/25		HM	HM	HM	HM	HM			
29/04/25		HM	HM	HM	HM	HM	M		
20/05/25		HM	HM	HM	HM	HM		HM	HM
03/06/25		HM	HM	HM	HM	HM		HM	
19/08/25								HM	
30/09/25		HM	HM	HM	HM	HM			
28/10/25		HM	HM	HM	HM	HM	HM		
25/11/25		HM	HM	HM	HM	HM			
15/12/5		HM	HM	HM	HM	HM			

H : Harmonie ; M : Mélodie

6.2. Analyses sur Harmonie

Les principaux éléments à retenir sur les analyses du forage Harmonie sont les suivants :

- Une analyse des PFCA (acides perfluorocarboxyliques et dérivés) a été faite le 20 mai 2025. Les résultats sont inférieurs aux seuils de détection. La somme des 20 PFAS est inférieure au seuil de détection en vigueur ;
- Une analyse des pesticides a été réalisée (28/10/2025). Les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique ;
- Trois analyses des COV (composés organiques volatils) ont été réalisées (20/05, 03/06 et 19/08). Les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique ;
- En 2025, il y a eu une analyse des majeurs à chaque prélèvement à l'exception de l'analyse du 19/08. Pour apprécier la stabilité, nous avons calculé le critère de stabilité sur la base de la saisine de l'Afssa de 2005 pour les analyses réalisées en 2025. Le laboratoire nous a communiqué les incertitudes analytiques pour les éléments analysés. En première approche pour les éléments caractéristiques de l'eau d'Harmonie (Bicarbonates et Calcium), les résultats sont largement inférieurs à 2 (avec respectivement 0.4 et 1.3).

Si on prend en compte toutes les analyses réalisées en 2024 et 2025, les résultats sont également largement inférieurs à 2 avec respectivement 0.6 pour les bicarbonates et 1.2 pour le calcium.

Nota : en dessous de 2, on considère que l'élément présente une stabilité au cours du temps et que l'incertitude analytique explique au moins la moitié de la variation observée.

Il est à noter en 2025 que deux analyses ont une balance ionique supérieure à 3% et que pour une analyse, celle-ci n'a pas été calculée car les bicarbonates n'ont pas été analysés.

Les autres éléments analysés sont également relativement stables sur l'année, on notera que la concentration en nitrates est restée stable autour de 1 mg/l (valeur très faible),

- En 2025, les mesures in situ ont été réalisées à chaque passage (pH, conductivité et température). Comme évoqué précédemment, les températures mesurées ne semblent pas très représentatives ;
- En 2025, les analyses bactériologiques sont conformes ; à noter, qu'en 2024, il y avait eu deux dépassements des recommandations de la flore aérobie pour un usage en buvette.

Tableau 5 : Harmonie - Résultats des analyses réalisées en 2025

Date de prélèvement	14/01/2025	19/02/2025	17/03/2025	29/04/2025	20/05/2025	03/06/2025	19/08/2025	30/09/2025	28/10/2025	25/11/2025	15/12/2025	Arrêté ministériel
Débit moyen d'exploitation	20/22	20/22	20/22	20/22	20/22	20/22	20 m3/h	20 m3/h	20 m3/h	20 m3/h	20 m3/h	40 m3/h
Labo	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Harmonie
Point de prélèvement	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie	Harmonie
Paramètres physicochimiques												Paramètre physico-chimique
Température (°C)	11,5	12,6	11,9	16	15,6	15,3		16,5	14,5	14,5	15,2	14,3
pH	7,7	7,6	7,5	7,5	7,4	7,3		7,4	7,5	7,4	7,7	7,7
Conductivité (µS/cm) in situ labo	474	500	542	512	436	477		nm	465	464	456	467
Cond (µS/cm) labo	470	476	479	483	479	480		481	475	480	484	467
Potentiel Redox corrigé (mv)												
Oxygène Dissous (mg/l)												
Oxygène Dissous (%)												
TAC	22,5	22,7	23,1	23,2	23,3	23,4		22,5	nm	22,4	22,4	
Turbidité (NFU)												
Résidu sec à 180°C (mg/l)												
Résidu sec à 260°C (mg/l)												
Sulfures totaux (mg/l)												
H2S (mg/l)												
COT (mg/l)												
Indice phénol (mg/l)												
Tensio actifs (mg/l)												
Matières en suspension (mg/l)												
Cations												Cation en mg/l
Calcium (mg/l)	75,8	77	74,1	77,3	85,8	84,7		76	69	75,2	73,5	71,8
Magnésium (mg/l)	17,6	17,7	16,6	17,2	18,8	17,7		17,7	16,7	17,3	16,4	16,6
Sodium (mg/l)	2,8	2,8	2,5	2,7	2,9	2,7		2,8	2,5	2,7	2,7	1,9
Potassium (mg/l)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6		0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
Ammonium (mg/l)												<0,03
Anions												Anion en mg/l
Bicarbonates (mg/l)	275	277	282	283	284	285		275	nm	273	273	286,7
Chlorures (mg/l)	4,48	4,47	4,42	4,31	4,27	4,24		4,19	4,28	4,41	4,37	2,7
Sulfates (mg/l)	27,3	27,1	28,5	28,7	27,6	27,4		26,5	26,8	27,9	28	15,2
Nitrates (mg/l)	1,2	1,1	1,2	1	1,1	1		1	1,1	0,9	1,1	1,1
Nitrites (mg/l)												0,02
Orthophosphates (mg/l)												
Silicates dissous (mg/l)												
Fluorures (mg/l)												0,2
Bromures (mg/l)												
Cyanures totaux (mg/l)												
Sélénium (mg/l)												<10
Plomb (mg/l)												
Etain (mg/l)												
Beryllium (mg/l)												
Vanadium (mg/l)												
Mercuré (µg/l)												
Lithium												
Strontium (mg/l)												1,5
Molybdène (mg/l)												
Thallium (mg/l)												
Tellure (mg/l)												
Titane (mg/l)												
Aluminium (mg/l)												<0,003
Nickel (mg/l)												
Cobalt (mg/l)												
Cadmium (mg/l)												<0,001
Uranium (mg/l)												
Iode (mg/l)												
Bore (mg/l)												
Antimoine (mg/l)												
Arsenic (mg/l)												<0,005
Chrome (mg/l)												
Baryum (mg/l)												
Fer (mg/l)												<0,005
Manganèse (mg/l)												<0,001
Argent (mg/l)												
Cuivre (mg/l)												<0,005
Zinc (mg/l)												<0,005
Balance ionique %	1,55%	2,96%	1,47%	0,42%	5,48%	4,07%		1,98%	manque HCO3	1,21%	0,35%	
Pesticides												
Somme des pesticides détectés (µg/l)									<sd			
COV, Solvants et hydrocarbures												
Somme des paramètres analyses						PFCA et COV < seuil de détection	COV inférieurs au seuil de détection	COV inférieurs au seuil de détection				
Analyses microbiologiques												
Microorganismes aérobies à 36°C (UFC/ml)	<1	<1	1	<1	<1	<1		<1	1	<1	<1	
Microorganismes aérobies à 22°C (UFC/ml)	2	<1	<1	3	<1	2		<1	2	5	<1	
Bactéries Coliformes à 36°C (UFC/250 ml)	<1	<1	<1	<1	<1	<1		<1	<1	<1	<1	
Escherichia coli (UFC/100 ml et 250 ml pour analyse complète)	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml		<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	
Entérocoques (Streptocoques fécaux) (UFC/100 ml et 250 ml pour analyse complète)	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml		<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	
Anaérobies sulfite-réducteurs (spores) (UFC/100 ml et 50 ml pour analyse complète)	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml		<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	
Pseudomonas aeruginosa (UFC/100 ml et 250 ml pour analyse complète)	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml		<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	
Légionella spp (UFC/l)	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	
dont Legionella pneumophila (UFC/l)	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	
Oocystes de Cryptosporidium totaux (UFC/100L)												
dont Oocystes de Cryptosporidium intègres (UFC/100L)												
Kystes de Giardia totaux (UFC/100L)												
dont Kystes de Giardia intègres (UFC/100L)												
Activité alpha globale (Bq/l)												
Activité bêta globale (Bq/l)												
Potassium 40 (Bq/l)												
Tritium (Bq/l)												
Dose totale indicative (mSv/an)												
Radon 222 Bq/l												
Analyses autres												
Acrylamide (µg/l)												

6.3. Analyses sur Mélodie

Comme sur Harmonie, les principaux éléments à retenir sur les analyses du forage Mélodie sont les suivants :

- Une analyse des PFCA (acides perfluorocarboxyliques et dérivés) a été faite le 20 mai 2025. Les résultats sont inférieurs aux seuils de détection. La somme des 20 PFAS est inférieure au seuil de détection en vigueur ;
- Deux analyses des pesticides ont été réalisées (29/04 et 28/10/2025). Les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique ;
- Trois analyses des COV (composés organiques volatils) ont été réalisées (20/05, 3/06 et 19/08). Les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique ;
- En 2025, il y a eu une analyse des majeurs à chaque prélèvement à l'exception de l'analyse du 19/08. Pour apprécier la stabilité, nous avons calculé le critère de stabilité sur la base de la saisine de l'Afssa de 2005 pour les analyses réalisées en 2025. Le laboratoire nous a communiqué les incertitudes analytiques pour les éléments analysés. En première approche pour les éléments caractéristiques de l'eau d'Harmonie (Bicarbonates et Calcium), les résultats sont largement inférieurs à 2 (avec respectivement 0.2 et 0.9).

Si on prend en compte toutes les analyses réalisées en 2024 et 2025, les résultats sont également largement inférieurs à 2, avec respectivement 0.8 pour les bicarbonates et 1.0 pour le calcium.

Nota : en dessous de 2, on considère que l'élément présente une stabilité au cours du temps et que l'incertitude analytique explique au moins la moitié de la variation observée.

Il est à noter en 2025 que trois analyses ont une balance ionique supérieure à 3% et que pour une analyse, celle-ci n'a pas été calculée car les bicarbonates n'ont pas été analysés.

Les autres éléments analysés sont également relativement stables sur l'année, on notera que la concentration en nitrates est restée stable autour de 1/1.3 mg/l (valeur très faible) ;

- En 2025, les mesures in situ ont été réalisées à chaque passage (pH, conductivité et température). Comme évoqué précédemment, les températures mesurées ne semblent pas très représentatives ;
- Les résultats bactériologiques sont conformes, à l'exception des :
 - bactéries aérobies à 22°C où le seuil recommandé à l'émergence pour un usage en buvette (>20 ufc/ml) – Arrêté du 14 mars 2007 (buvette ou eau embouteillée) est légèrement dépassé sur l'analyse de novembre 2025 avec 27 UFC/ml.
 - bactéries aérobies à 32°C où le seuil recommandé à l'émergence pour un usage en buvette (>5 ufc/ml) – Arrêté du 14 mars 2007 (buvette ou eau embouteillée) est légèrement dépassé sur l'analyse de novembre 2025 avec 11 UFC/ml.

En 2024, il y avait également eu 2 dépassements de ce type.

Tableau 6 : Mélodie - Résultats des analyses réalisées en 2025

Date de prélèvement	14/01/2025	19/02/2025	17/03/2025	29/04/2025	20/05/2025	03/06/2025	19/08/2025	30/09/2025	28/10/2025	25/11/2025	15/12/2025	Arrêté
Débit moyen d'exploitation												80 m3/h
Labo	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	Savoie Analyses	
Point de prélèvement	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie	Mélodie
Paramètres physicochimiques												
Température (°C)	12,2	13,2	11,9	16,4	15,6	16		15	14,8	14,6	15,1	12,7
pH	7,8	7,6	7,5	7,5	6,9	7,4		8,4	7,6	7,4	7,7	7,6
Conductivité (µS/cm) in situ labo	481	612	542	466	411	454		468	431	457	440	444
Conductivité (µS/cm) labo	451	461	455	458	455	459		460	455	458	462	444
Potentiel Redox corrigé (mV)												
Oxygène Dissous (mg/l)												
Oxygène Dissous (%)												
TAC	20,3	20,4	20,4	20,6	20,6	20,5		20,05	mn	20,2	20,2	
Turbidité (NFU)												
Résidu sec à 180°C (mg/l)												
Résidu sec à 260°C (mg/l)												
Sulfures totaux (mg/l)												
H2S (mg/l)												
COT (mg/l)												
Indice phénol (mg/l)												
Tensio actifs (mg/l)												
Matières en suspension (mg/l)												
Cations												
Calcium (mg/l)	70,7	71,9	68,8	72	74,5	76,4		72	64,6	69,5	67,9	64,5
Magnésium (mg/l)	17,6	17,7	16,4	17,2	17,8	16,9		18,2	16,7	17,3	16,3	16,6
Sodium (mg/l)	3,5	3,5	3,1	3,3	3,4	3,2		3,7	3,2	3,4	3,3	2,8
Potassium (mg/l)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6		0,6	0,5	0,5	0,5	0,4
Ammonium (mg/l)												<0,03
Anions												
Bicarbonates (mg/l)	248	249	249	251	251	250		245	nm	246	246	244
Chlorures (mg/l)	5,52	5,86	5,55	5,45	5,48	5,53		6	6,04	5,54	5,49	3,9
Sulfates (mg/l)	34	32,6	34,4	36,9	36,2	36,4		34,9	35,2	34,3	34,5	25,4
Nitrates (mg/l)	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	1		1	1,1	1	1,3	1,5
Nitrites (mg/l)												<0,02
Orthophosphates (mg/l)												
Silicates dissous (mg/l)												
Fluorures (mg/l)												0,3
Bromures (mg/l)												
Cyanures totaux (mg/l)												
Sélénium (mg/l)												<10
Plomb (mg/l)												
Etain (mg/l)												
Beryllium (mg/l)												
Vanadium (mg/l)												
Mercuré (µg/l)												
Lithium (mg/l)												
Strontium (mg/l)												2,1
Molybdène (mg/l)												
Thallium (mg/l)												
Tellure (mg/l)												
Titane (mg/l)												
Aluminium (mg/l)												<0,003
Nickel (mg/l)												
Cobalt (mg/l)												
Cadmium (mg/l)												<0,001
Uranium (mg/l)												
Iode (mg/l)												
Bore (mg/l)												
Antimoine (mg/l)												
Arsenic (mg/l)												<0,005
Chrome (mg/l)												
Baryum (mg/l)												
Fer (mg/l)												<0,005
Manganèse (mg/l)												<0,001
Argent (mg/l)												
Cuivre (mg/l)												<0,005
Zinc (mg/l)												<0,005
Balance ionique %	2,12%	2,81%	0,24%	1,26%	3,12%	3,34%		3,57%	manque HCO3	1,51%	0,20%	
Pesticides												
Somme des pesticides détectés (µg/l)				<sd								<sd
COV, Solvants et hydrocarbures												
Somme des paramètres analyses					PFCA et COV < seuil de détection	COV<seuil de détection	COV<seuil de détection					
Analyses microbiologiques												
Microorganismes aérobies à 36°C (UFC/ml)	1	<1	<1	3	<1	<1		<1	<1	11	<1	
Microorganismes aérobies à 22°C (UFC/ml)	2	2	<1	7	<1	<1		<1	<1	27	1	
Bactéries Coliformes à 36°C (UFC/250 ml)	<1	<1	<1	<1	<1	<1		<1	<1	<1	<1	
Escherichia coli (UFC/100 ml et 250 ml pour analyse complète)	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml		<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	
Entérocoques (Streptocoques fécaux) (UFC/100 ml et 250 ml pour analyse complète)												
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) (UFC/100 ml et 50 ml pour analyse complète)	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml		<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	<1 /50 ml	
Pseudomonas aeruginosa (UFC/100 ml et 250 ml pour analyse complète)	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml		<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	<1 /250 ml	
Légionella spp (UFC/l)	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	
dont Legionella pneumophila (UFC/l)	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	
Oocystes de Cryptosporidium totaux (UFC/100L)												
dont Oocystes de Cryptosporidium intègres (UFC/100L)												
Kystes de Giardia totaux (UFC/100L)												
dont Kystes de Giardia intègres (UFC/100L)												
Activité alpha globale (Bq/l)												
Activité bêta globale (Bq/l)												
Potassium 40 (Bq/l)												
Tritium (Bq/l)												
Dose totale indicative (mSv/an)												

7. Conclusion – Recommandations

Comme les années précédentes, le suivi de l'année 2025 sur les forages d'Harmonie et de Mélodie a permis de mettre en évidence plusieurs points :

Vis-à-vis de l'arrêté du 29 juin 2018 :

- Les volumes prélevés sont inférieurs aux volumes autorisés ;
- Le débit maximal autorisé est respecté par le forage Mélodie et également par le forage Harmonie.

La stabilité physicochimique de l'eau minérale est démontrée via le suivi continu de la conductivité et de la température.

Le critère de stabilité établi sur la base de la saisine de l'Afssa de 2005 pour les analyses réalisées en 2025 sur les éléments caractéristiques de l'eau captée sur Mélodie et Harmonie (Calcium et Bicarbonates) est très largement inférieur au seuil fixé.

Il est à noter qu'en 2025, comme en 2024 mais avec une moins grande amplitude, les mesures de température faites par le laboratoire présentent une amplitude de plus de 3°C sur l'année, sans commune mesure avec ce qui était observé jusqu'à maintenant. On peut émettre un doute sur ces mesures.

En 2025, toutes les analyses réalisées sur l'eau des forages sont conformes avec un seul dépassement vis-à-vis des seuils recommandés à l'émergence pour les bactéries aérobies à 22°C (Mélodie en novembre 2025) et les bactéries aérobies à 36°C (Mélodie en novembre 2025) d'après l'Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique.

Les points d'amélioration que nous recommandons sont les suivants :

- Les plus importants :
 - Contrôler et changer si nécessaire le capteur de pression de refoulement sur Harmonie qui sature ;
 - Finaliser les travaux commandés :
 - ceux décidés lors de la réunion de septembre 2023 (armoire de puissance, interrupteur éclairage, contact anti-intrusion sur trappe, DOE...),
 - ceux qui concernent le remplacement des anciennes centrales de télégestion,
 - ceux qui concernent le rejet en local des eaux d'Harmonie, sur le modèle de ce qui a été fait sur Mélodie,
- Ajouter un manomètre pour contrôler la pression en tête de puits sur Harmonie ;
- Sur Harmonie, s'assurer de la bonne mise hors gel des locaux (vérification du radiateur existant) ;
- Sur Harmonie, le compteur horaire de la pompe ne fonctionne pas ;
- Sur Mélodie, rebouchage de deux petits trous dans le mur, côté armoire Sofrel. Un « nid » (d'insectes ?) serait à traiter à proximité ;

- Sur Mélodie, l'alarme existante semble HS. Une détection d'intrusion sur les ouvertures est souhaitable.

Durant la période provisoire d'arrêt de la station thermique, la mairie, dans un souci de limiter l'exploitation de la ressource, a envisagé de réduire le prélèvement sur Harmonie et de rejeter l'eau en local tout en continuant d'assurer un suivi de la ressource. Les travaux devraient être réalisés en 2026.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagée à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformée aux usages de la profession. Antea Group conseille son client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son client.

Le client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du client après paiement intégral du coût de la mission ; son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Antea Group réalise ses prestations dans le respect des principes de la norme AFNOR NF X 31-620. Cette norme constitue le socle de la certification « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués ». Antea Group est certifiée selon cette norme. Antea Group applique les recommandations de la politique de gestion des sites et sols pollués du MEEDDAT, exprimées dans la Note du 19 avril 2017 et la Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués associée.

Les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>.



ANNEXES

- Annexe I. Arrêté préfectoral du 29 juin 2018 et arrêté ministériel du 15 juin 1998
- Annexe II. Compte rendus mensuels/bimestriels et compte rendu de visite du 6/10/2025–
Antea Group
- Annexe III. Photos des installations lors de la visite du 28/01/2026 – Antea Group
- Annexe IV. Ensemble des bordereaux des analyses de 2025 sur Harmonie et Mélodie

**Annexe I. Arrêté préfectoral du 29 juin 2018 et arrêté ministériel
du 15 juin 1998**

COPIE

37531/h

A R R Ê T É

accordant l'autorisation d'exploiter, en tant qu'eau minérale naturelle, à l'émergence, l'eau des captages "Harmonie" et "Mélodie" situés sur la commune de Divonne-les-Bains (Ain), après transport à distance, l'eau du captage "Harmonie" et portant révocation de l'autorisation d'exploiter l'eau minérale naturelle du captage "Paul Morel" situé sur la commune de Divonne-les-Bains (Ain).

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE,

- VU l'article 1^{er} de l'ordonnance royale du 18 juin 1823 portant règlement sur la police des eaux minérales,
- VU l'article L 751 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret du 28 janvier 1860 modifié, portant règlement d'administration publique sur la surveillance des sources et des établissements d'eaux minérales naturelles ;
- VU le décret n° 57-404 du 28 mars 1957 portant règlement d'administration publique sur la police et la surveillance des eaux minérales ;
- VU les demandes en date du 16 mars 1994 et du 12 février 1996 présentée par monsieur le maire de Divonne-les-Bains (73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains), agissant au nom de l'Etablissement Thermal de Divonne-les-Bains, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter en tant qu'eau minérale naturelle, à l'émergence et après transport à distance, l'eau des captages "Harmonie" et "Mélodie" situés à Divonne-les-Bains (Ain) ;
- VU les rapports et avis du Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, en date du 16 juin 1994 et du 13 mai 1996 ;
- VU les avis du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ain, en date du 27 avril 1994 et du 1^{er} avril 1996 ;
- VU les avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène de l'Ain, en date du 6 juillet 1994 et du 5 juin 1996 ;
- VU l'avis du Préfet de l'Ain, en date du 19 août 1994 pour l'eau du captage "Harmonie" et du 10 juillet 1996 pour l'eau du captage "Mélodie" ;

VU les analyses réglementaires effectuées par le Laboratoire National des Etudes Hydrologiques et Thermales sur des échantillons prélevés les 24 février et 7 octobre 1997 ;

VU l'avis de l'Académie Nationale de Médecine au cours de la séance du 24 mars 1998;

Sur la proposition du Directeur Général de la Santé,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Est autorisée, dans les conditions légales et réglementaires, ainsi que dans les conditions particulières, définies aux articles suivants, l'exploitation, en tant qu'eau minérale naturelle, de l'eau des captages "Harmonie" et "Mélodie" situés sur la commune de Divonne-les-Bains (Ain).

Les coordonnées Lambert (zone 2) du captage "Harmonie" sont les suivantes :

X = 891,65 Y = 156,263 Z = 495 NGF

Les coordonnées Lambert (zone 2) du captage "Mélodie" sont les suivantes :

X = 891,739 Y = 156,25 Z = 490,2 NGF

Article 2 :

L'eau minérale naturelle de ces captages peut être exploitée :

- à l'émergence,
- après transport à distance.

Article 3 :

Sont retenus, comme caractéristiques de l'eau minérale naturelle des captages "Harmonie" et "Mélodie", les éléments figurant dans les résultats des analyses pratiquées par le Laboratoire National des Etudes Hydrologiques et Thermales sur les échantillons prélevés à l'émergence le 7 octobre 1997, portés dans le tableau ci-après.

Les caractéristiques physico-chimiques essentielles de cette eau ne doivent pas s'écarter de plus de 10 % des indications mentionnées dans le tableau.

Article 4 :

Le débit d'exploitation autorisé pour le captage "Harmonie" a été fixé à 40m³/h.
Le débit d'exploitation autorisé pour le captage "Mélodie" a été fixé à 80m³/h.

sources de Divonne-les-Bains (01) Point de prélèvement Date du prélèvement du L.N.E.H.T.		Harmonie émergence 07/10/97		Mélodie émergence 07/10/97	
Température		12.7		14.3	
pH		7.7		7.6	
Conductivité à 20°C en µS/cm		467		444	
Alcalinité en ml N/10		47		40	
SiO2 (Silice) en mg/l		5.3		5.4	
CO2 libre en mg/l		11		11.2	
Carbone Organique Total en mg/l		0.6		0.6	
Résidu sec 180°C en mg/l		261		253	
Résidu sulfaté en mg/l		345		330	
Anions en mg/l		mg/l	méq/l	mg/l	méq/l
HCO3-	Hydrogénocarbonates	286.7	4.700	244	4.000
SO4--	Sulfates	15.2	0.316	25.4	0.529
Cl-	Chlorures	2.7	0.076	3.9	0.110
NO3-	Nitrates	1.1	0.018	1.5	0.024
NO2-	Nitrites	0.02	0.000	< 0,02	
F-	Fluorures	0.2	0.011	0.3	0.016
PO4---	Phosphates	< 0,1		< 0,1	
<i>Total anions</i>			<i>5.121</i>		<i>4.679</i>
Cations en mg/l					
Ca++	Calcium	71.8	3.583	64.5	3.219
Mg++	Magnésium	16.6	1.365	16.6	1.365
K+	Potassium	0.5	0.013	0.4	0.010
Na+	Sodium	1.9	0.083	2.8	0.122
Li+	Lithium	< 0,1		< 0,1	
Fe++	Fer	< 0,005		< 0,005	
Mn++	Manganèse	< 0,001		< 0,001	
Sr++	Strontium	1.5	0.034	2.1	0.048
NH4+	Ammonium	< 0,03		< 0,03	
<i>Total cations</i>			<i>5.078</i>		<i>4.764</i>
Traces en µg/l					
Al	Aluminium	< 3		< 3	
As	Arsenic	< 5		< 5	
B	Bore	< 200		< 200	
Cd	Cadmium	< 1		< 1	
Cr	Chrome	< 1		< 1	
Cu	Cuivre	< 5		< 5	
Pb	Plomb	< 10		< 10	
Se	Sélénium	< 10		< 10	
Zn	Zinc	< 5		< 5	

Article 5 :

L'exploitation de l'eau minérale naturelle du captage "Harmonie" se fait par un forage de 170 m, rencontrant les couches suivantes :

- de 0 à 7,5 m : des alluvions fluvio-glaciaires du quaternaire,
- de 7,5 m à 27 m : du tertiaire composé de molasse, de marnes sableuses et argileuses,
- de 27 à 52 m : des calcaires oolitiques de la base de l'Urgonien,
- de 52 à 170 m : des calcaires glauconieux de l'Hauterivien.

Le forage a été réalisé de la façon suivante :

- de 0 à 110 m : tubage en acier inoxydable 304L de 236,5 mm de diamètre, cimenté de 0 à 96 m.
- de 94 à 170 m : colonne de captage en acier inoxydable 304L de 168,3 mm de diamètre, cimentée de 110 à 170 m et crépinée de 105,7 à 117,7 m et de 123,7 à 141,7 m.

Ce captage est équipé d'une pompe. Des sondes de mesure de température, de conductivité et de débit sont placées sur la tête de forage, ces paramètres sont mesurés en continu. La tête du puits est enfermée dans un abri fermé.

L'exploitation de l'eau minérale naturelle du captage "Mélodie" se fait par un forage de 199 m, rencontrant les couches suivantes :

- de 0 à 8 m : des alluvions fluvio-glaciaires du quaternaire,
- de 8 à 33 m : du tertiaire composé de molasse, de marnes sableuses et argileuses,
- de 33 à 67 m : des calcaires oolitiques de la base de l'Urgonien,
- de 67 à 199 m : des calcaires du crétacé inférieur.

Le forage a été réalisé de la façon suivante :

- de 0 à 110 m : tubage cimenté en acier inoxydable 304L de 236,5 mm de diamètre,
- de 100 à 176 m : colonne de captage en acier inoxydable 304L de 164,9 mm de diamètre, crépinée de 111 à 135 m et de 147 à 153 m.

Ce captage est équipé d'une pompe. Des sondes de mesure de température, de conductivité et de débit sont placées sur la tête de forage, ces paramètres sont mesurés en continu. La tête du puits est enfermée dans un abri fermé.

Article 6 :

Le périmètre sanitaire d'émergence est clos et limité à la parcelle cadastrale n°47 section AV de la commune de Divonne-les-Bains.

Le périmètre sanitaire d'émergence doit être maintenu constamment en état de propreté. A l'intérieur de ce périmètre sont interdits l'entreposage de substances polluantes et tous actes et travaux de nature à compromettre la pureté de l'eau. Seules sont tolérées les activités nécessaires à l'entretien du captage.

Article 7 :

Le transport de l'eau minérale naturelle du captage "Harmonie" s'effectue sur une longueur de 30 m, par une canalisation en acier inoxydable, placée dans une tranchée de 1 m de profondeur. Cette canalisation rejoint une canalisation principale de 2 230 mètres de longueur en polyéthylène alimentaire enterrée à au moins 1,50 m.

Article 8 :

Toute modification dans l'exploitation et toute variation dans les caractéristiques physico-chimiques de l'eau en dehors des limites indiquées aux précédents articles doivent être portées à la connaissance du Préfet.

Article 9 :

Des robinets doivent permettre d'effectuer les prélèvements prévus par la réglementation.

Article 10 :

L'autorisation sus-indiquée est accordée pour trente ans à partir de la date d'effet du présent arrêté.

Deux ans au moins avant l'expiration de ce délai, le titulaire devra, s'il entend continuer l'exploitation, solliciter une nouvelle autorisation.

Article 11 :

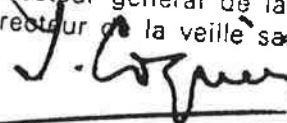
L'autorisation d'exploiter, en tant qu'eau minérale naturelle, l'eau du captage "Paul Morel" situé sur la commune de Divonne-les-Bains (Ain), accordée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1994, est révoquée.

Article 12 :

Le Directeur Général de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 JUIN 1998

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur général de la santé
Le sous-directeur de la veille sanitaire



Docteur Yves COQUIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Gestion de l'Eau

ARRETÉ

portant renouvellement, au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement, de l'autorisation de prélèvement des eaux souterraines minérales accordé à la commune de DIVONNE-les-BAINS, sur le territoire de la commune, pour l'alimentation des thermes de la ville et d'une usine d'embouteillage

Le Préfet de l'Ain

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1, L.181-1 et suivants, L.181-15, L.214-1 et suivants, R.18140, R.181-49, R.211-1 et suivants, R.214-1 et suivants ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée approuvé le 3 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin ;

VU le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Rhône Méditerranée approuvé le 7 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 relatif à l'organisation administrative de la police de l'eau dans le département de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 mars 1997 autorisant la commune de DIVONNE-les-BAINS à mettre en service sur le site d'Arbère deux ouvrages de prélèvement d'eau minérale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2017 autorisant au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement la commune de DIVONNE-les-BAINS à prélever des eaux souterraines minérales sur le territoire de la commune pour l'alimentation des thermes de la ville et d'une usine d'embouteillage ;

VU le projet d'arrêté adressé à la commune de DIVONNE-les-BAINS le 15 juin 2018 ;

VU la réponse de la commune de DIVONNE-les-BAINS en date du 21 juin 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gérard PERRIN, directeur départemental des territoires de l'Ain ;

CONSIDÉRANT que la durée de validité de l'autorisation accordée le 9 mars 2017 sera expirée le 30 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la demande de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017 visé ci-dessus, la commune de DIVONNE-les-BAINS a fait installer un suivi piézométrique continu régulier du niveau de la nappe dans chaque forage, des débits et volumes prélevés avec enregistrement des données ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la demande de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017 visé ci-dessus, la commune de DIVONNE-les-BAINS a poursuivi le pompage d'essai et que ce dernier a montré que, quand l'étiage s'est arrêté, le niveau des forages a retrouvé un niveau de hautes eaux équivalent à celui

en présence du seul pompage Harmonie ;

CONSIDERANT que, conformément à la demande de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017 visé ci-dessus, la commune de DIVONNE-les-BAINS a fait réaliser une étude écologique du ruisseau d'Arbère ;

CONSIDERANT que les conclusions de l'étude écologique du ruisseau d'Arbère montrent que, naturellement, ce ruisseau s'assèche en période d'étiage en amont du forage et que, de ce fait, il ne peut y avoir de vie piscicole ;

CONSIDERANT que pour avoir des habitats qui commencent à présenter un intérêt, il convient d'avoir un débit compris entre 10 et 20 l/s dans le ruisseau d'Arbère ;

CONSIDERANT que le cours d'eau en étiage s'assèche et que ce débit représente une part importante du débit prélevé sur l'ouvrage à savoir 22,2 l/s et qu'il n'est pas possible de laisser un tel débit provenant du forage s'écouler en permanence dans le cours d'eau ;

CONSIDERANT que, conformément à la demande de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017 visé ci-dessus, la commune de DIVONNE-les-BAINS a fait réaliser un plan de gestion de la zone humide sur laquelle se trouve les forages ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de l'Ain ;

ARRETE

ARTICLE 1 : AUTORISATION

La commune de DIVONNE-les-BAINS – 73, avenue des Thermes – 01 220 DIVONNE-les-BAINS, représentée par Monsieur Étienne BLANC, maire, ci-après désignée le permissionnaire, est autorisée, en application des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser des prélèvements d'eaux souterraines dans les forages suivants dans les conditions décrites au dossier porté à l'appui de sa demande.

Commune	Nom du forage	Localisation	N° BSS	Débit maximum prélevé	Volumes maximum annuels prélevés (m ³ /an)
DIVONNE LES BAINS	Mélo die	Arbère	06295X0006/F2	80 m ³ /h	680 000 m ³ /an
DIVONNE LES BAINS	Harmonie	Arbère	06295X0004/F3bis	40 m ³ /h	200 000 m ³ /an

Le forage "Mélo die" a pour objectif d'alimenter une future usine d'embouteillage.

Le forage "Harmonie" a pour objectif d'assurer l'alimentation de l'établissement thermal existant.

Ces 2 ouvrages sont exploités par la commune de DIVONNE-les-BAINS qui fournit l'eau à l'établissement thermal et à l'usine d'embouteillage.

Le pétitionnaire veillera, dans un souci de préservation de la ressource en eau souterraine, à ce que les volumes prélevés soient optimisés avec les besoins de l'établissement thermal et de l'usine d'embouteillage.

Cette autorisation est limitativement délivrée pour les opérations décrites dans la demande et relevant de la rubrique suivante visée à l'article R.214-1 du code de l'environnement sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté.

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales correspondant
1.1.2.0.	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé. 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ / an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ / an mais inférieur à 200 000 m ³ / an (D)	Autorisation	Arrêté du 11 septembre 2003

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

2.1 : Moyens d'analyses, de surveillance et de contrôle

Suivi quantitatif

Le permissionnaire assurera un suivi piézométrique continu régulier du niveau de la nappe dans chaque forage, des débits et volumes prélevés avec enregistrement des données.

Le permissionnaire consignera, sur un registre ou un cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- les volumes prélevés mensuellement et annuellement et le relevé de l'index du compteur volumétrique à la fin de chaque année civile ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et, selon le cas, au niveau de la mesure des volumes prélevés ou du suivi des grandeurs caractéristiques ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du contrôle ; les données qu'il contient doivent être conservées trois ans par le pétitionnaire.

Le permissionnaire communiquera au service de police de l'eau dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile un extrait ou une synthèse du registre ou cahier visé ci-dessus, indiquant, pour chaque forage :

- les valeurs ou les estimations des volumes prélevés mensuellement et sur l'année civile ;
- le relevé de l'index du compteur volumétrique, en début et fin d'année civile ;
- les incidents d'exploitation rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

Suivi qualitatif

- Le suivi qualitatif sera effectué dans le cadre de l'autorisation d'exploiter en tant qu'eau minérale à l'émergence l'eau des 2 forages.

2.2 : Gestion de la zone humide sur laquelle se trouve les forages

Les deux forages situés sur la parcelle n° 47 section AV sont situés en zone humide. Les prélèvements sur ces forages n'impactent pas le fonctionnement de la zone humide dans la mesure où le niveau de la nappe se trouve à près de 100 m de profondeur.

Toutefois, afin de préserver ce milieu riche du point de vue faune et flore, des mesures spécifiques de gestion seront mises en place :

- aucun intrant ne sera utilisé pour l'entretien du site clos sur lequel se trouvent les forages ;
- les plantes invasives qui pourraient se développer sur le périmètre des forages seront supprimées par fauche ou arrachage. Les déchets seront exportés. Si nécessaire, des espèces locales concurrentes seront plantées à la place ;
- un fauchage raisonné de la végétation sera mis en place.

2.3 : Prescriptions générales relatives à certaines rubriques

Le permissionnaire doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature définie au tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement et joint à la présente autorisation.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 : Conformité au dossier et modifications

Les installations, ouvrages, travaux ou activités objets de la présente autorisation sont situés installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation unique, sans préjudice des dispositions de la présente autorisation, des arrêtés complémentaires et des réglementations en vigueur.

Toute modification apportée par le bénéficiaire à l'ouvrage, à l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation unique, est portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation, conformément aux dispositions de l'article L.181-14 du code de l'environnement.

Le préfet fixe, s'il y a lieu, des prescriptions complémentaires.

S'il estime que les modifications sont substantielles, le préfet invite le bénéficiaire de l'autorisation à déposer une nouvelle demande d'autorisation.

3.2 : Caractère de l'autorisation – durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnités de l'État, conformément aux dispositions de l'article L.181-22 du code de l'environnement.

Elle peut être abrogée ou modifiée sans indemnités de la part de l'État exerçant ses pouvoirs de police, dans les cas visés à l'article L.214-4 du code de l'environnement.

Sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, le présent arrêté cesse de produire effet si le projet n'a pas été mis en service ou réalisé dans un délai de trois ans à compter de sa notification au bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article R.181-48 du code de l'environnement.

Le transfert de l'autorisation est effectué dans les conditions décrites à l'article R.181-47 du code de l'environnement, sa prolongation ou son renouvellement dans celles énoncées à l'article R.181-49 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 : DÉCLARATION D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

Le bénéficiaire est tenu d'assurer une surveillance de l'état et de l'évolution des aménagements réalisés. Il procédera aux interventions de réparation et de confortement des ouvrages dans des délais compatibles avec l'état de dégradation constaté.

Dès qu'il en a connaissance, le bénéficiaire est tenu de déclarer au préfet, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement. Sans préjudice des mesures susceptibles d'être prescrites par le préfet, le bénéficiaire est tenu de prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire est responsable des accidents ou dommages imputables à l'utilisation de l'ouvrage ou de l'installation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCÈS AUX LIEUX DES TRAVAUX

Le bénéficiaire est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues aux articles L.171-1 et L.172-1 et suivants du code de l'environnement. Cet accès concerne les aménagements autorisés par le présent arrêté. Les fonctionnaires et agents chargés des contrôles peuvent se faire communiquer et prendre copie des documents relatifs au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté, quel que soit leur support et en quelques mains qu'ils se trouvent, et qui sont nécessaires à l'accomplissement de leur mission (articles L.171-3 et L.172-11 du code de l'environnement).

ARTICLE 6 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Le non-respect des dispositions du présent arrêté peut donner lieu aux sanctions administratives prévues par les articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement.

Les infractions pénales aux dispositions du présent arrêté sont punies des peines prévues à l'article L.173-1 et suivants du code de l'environnement.

ARTICLE 7 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Il appartient au demandeur de se pourvoir, le cas échéant, auprès de qui de droit (collectivité locale ou particulier) pour obtenir les autorisations nécessaires à l'établissement des aménagements situés hors de sa propriété.

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

ARTICLE 8 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative :

1° par le pétitionnaire ou exploitant, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique

dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R.181-50 du code de l'environnement, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L.411-6 et L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement.

Le préfet dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre de manière motivée. À défaut, la réponse est réputée négative. S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement.

ARTICLE 9 : PUBLICATION ET INFORMATION DES TIERS

En vue de l'information des tiers :

1° une copie de l'arrêté d'autorisation environnementale ou de l'arrêté de refus est déposée à la mairie de DIVONNE-les-BAINS et peut y être consultée ;

2° un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de DIVONNE-les-BAINS pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;

3° l'arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans l'Ain pendant une durée minimale d'un mois.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

ARTICLE 10 : EXÉCUTION

Le directeur départemental des territoires de l'Ain, le sous-préfet de Gex et de Nantua ainsi que le maire de DIVONNE-les-BAINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera envoyée à :

- Monsieur le directeur de l'Agence Régionale de Santé – Délégation Territoriale de l'Ain,
- Monsieur le chef de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Fait à Bourg en Bresse, le 29 juin 2018

le préfet,
par délégation du préfet,
le directeur départemental des territoires,
Signé : G PERRIN

**Annexe II. Compte rendus mensuels/bimestriels et
compte rendu de visite du 6/10/2025– Antea Group**

Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: vendredi 21 mars 2025 10:27
À: Fabien Ruiz; Emmanuel Cordival; Direction Générale des Services Techniques
Cc: Patrice LAURENDON
Objet: 18/03/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie
Pièces jointes: mel-vol.jpg; harm-cond.jpg; harm-p tete de puits.jpg; harm-p-ref.jpg; harm-q.jpg; harm-T.jpg; harm-vol.jpg; mel-cond.jpg; mel-p tete de puits.jpg; mel-q.jpg; mel-T.jpg

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 18/03/2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 4 février 2025.

Le dernier problème de télétransmission est réglé depuis le 23 janvier 2025.

Mélodie, au 18/03/2025 :

- La conductivité et la température restent stables depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant ;
- Un échantillon d'eau pour analyse a été prélevé au forage les 14/01/25, 19/02/25 et le 17/03/25. Pour cette dernière analyse, les résultats ne sont pas encore disponibles.

Les points à retenir sont les suivants :

- **Les analyses bactériologiques sont conformes.**
- Chimie (ions majeurs) : les éléments analysés sont cohérents avec les dernières analyses réalisées. La valeur anormale en chlorures mesurée en décembre 2024 (17.3mg/l) par rapport à la moyenne des mesures (5.5mg/l) n'a pas été confirmée avec les premières analyse de 2025.

Harmonie, au 18/03/2025 :

- La conductivité et la température restent stables depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant ;
- Le débit de pompage est stable autour de 20/21 m3/h ;
- Avec le réglage du débit à 20/22 m3/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est au-delà de 10b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait à Mélodie ;
- Comme pour Mélodie, un échantillon d'eau pour analyse a été prélevé au forage le 14/01/25, 19/02/25 et le 17/03/25. Pour cette dernière analyse, les résultats ne sont pas encore disponibles.

Les points à retenir sont les suivants :

- **Les analyses bactériologiques sont conformes.**
- Chimie (ions majeurs) : les éléments analysés sont cohérents avec les dernières analyses réalisées. La valeur anormale en chlorures mesurée en décembre 2024 (20.5 mg/l) par rapport à la moyenne des mesures (4.5mg/l) n'a pas été confirmée avec les premières analyse de 2025.

Un point informel a été fait avec le laboratoire pour leur signaler les points suivants :

- Amplitude de variation des mesures ponctuelles de température réalisées par le labo, beaucoup plus importantes en 2024 (7°C) que celle observée par l'enregistrement et Antéa (<1°C) ;
- Différence parfois importante, comme sur l'analyse de février 2025 sur Mélodie, entre la mesure de conductivité faite au laboratoire (461 µS/cm) et la mesure de conductivité in situ faite par le labo (612 µS/cm) ;

- Valeurs ponctuelles et isolées parfois très différentes des moyennes calculées sur un élément (exemple les chlorures en décembre 2024) ;

Le laboratoire a pris bonne note de ses remarques.

Un prochain contrôle du télé-suivi sera fait deuxième quinzaine d'avril 2025.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Bien cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

**Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue
Responsable d'équipe Eau, Ressource et Géothermies**

Antea® Group

06.20.86.00.65

109 rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Sur la région SUD, nous recherchons des **ingénieurs de projet en hydrogéologie et géothermie** sur notre implantation de **Lyon**.

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: mardi 22 avril 2025 18:00
À: Fabien Ruiz; Emmanuel Cordival; Direction Générale des Services Techniques
Cc: Patrice LAURENDON
Objet: 22/04/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie
Pièces jointes: mel-t.jpeg; harm-cond.jpeg; harm-index VOL.jpeg; harm-p forage.jpeg; harm-p-ref.jpeg; harm-q.jpeg; harm-t.jpeg; mel-cond.jpeg; mel-index volume.jpeg; mel-p forage.jpeg; mel-q.jpeg

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 22 avril 2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 18 mars 2025.

Pour mémoire, le dernier problème de télétransmission est réglé depuis le 23 janvier 2025.

Mélodie, au 22/04/2025 :

- La conductivité et la température restent stables depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite la pression en tête de puits varie entre 2.1 et 2.7 b;
- Depuis la dernière visite, les résultats de l'analyse du 17/03/2025 sont disponibles. Les points à retenir sont les suivants :
 - **L'analyse bactériologique est conforme ;**
 - Chimie (ions majeurs) : RAS ;
 - Comme évoqué dans le rapport annuel 2024, on observe une différence significative entre la conductivité labo mesurée au forage et celle mesurée au labo ! Il s'agit plus probablement d'un problème d'étalonnage d'un des deux appareils (plus probablement celui utilisé sur site). On observe également sur l'analyse de mars, une température mesurée par le laboratoire de l'eau probablement plus faible que la température réelle (12.1°C). Lors d'un contact téléphonique, nous avons déjà remonté ces remarques au laboratoire.

Harmonie, au 22/04/2025 :

- La conductivité et la température restent stables depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite la pression en tête de puits varie entre 1.0 et 1.7 b;
- Le débit de pompage est stable autour de 19.5/20.5 m³/h ;
- Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour);
- Comme pour Mélodie, les résultats de l'analyse du 17/03/2025 sont disponibles. Les points à retenir sont les suivants :
 - **Les analyses bactériologiques sont conformes ;**
 - Chimie (ions majeurs) : RAS ;
 - Remarques sur la conductivité et la température : idem Mélodie ;

Rappel : Un point informel a été fait en début d'année avec le laboratoire pour signaler les points ci-dessous :

- Amplitude de variation des mesures ponctuelles de température réalisées par le labo, beaucoup plus importantes en 2024 (7°C) que celle observée par l'enregistrement et Antea (<1°C) ;

- Différence parfois importante, comme sur l'analyse de février 2025 sur Mélodie, entre la mesure de conductivité faite au laboratoire (461 $\mu\text{S}/\text{cm}$) et la mesure de conductivité in situ faite par le labo (612 $\mu\text{S}/\text{cm}$) ;
- Valeurs ponctuelles et isolées parfois très différentes des moyennes calculées sur un élément (exemple les chlorures en décembre 2024).

Le laboratoire avait pris bonne note de ses remarques mais cela ne semble pas avoir été suivi d'une action correctrice, au moins pour la température et la conductivité.

Un prochain contrôle du télésuivi sera fait deuxième quinzaine de mai 2025.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Bien cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

**Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue
Responsable d'équipe Eau, Ressource et Géothermies
Antea®Group**

06.20.86.00.65

109 rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Sur la région SUD, nous recherchons des **ingénieurs de projet en hydrogéologie et géothermie** sur notre implantation de **Lyon**.

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: vendredi 20 juin 2025 14:26
À: Patrice LAURENDON
Objet: TR: 22/05/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie
Pièces jointes: mel-2025-05.pdf; 2025-05-Relevé Harmonie.pdf

De : Emilie BROUILLOUX

Envoyé : jeudi 22 mai 2025 16:55

À : Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains <technique@divonne.fr>; Fabien Ruiz - Mairie de Divonne les Bains <fabien.ruiz@divonne.fr>; Emmanuel Cordival <emmanuel.cordival@divonne.fr>

Objet : TR: 22/05/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 22 mai 2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 22 avril 2025.

Pour mémoire, le dernier problème de télétransmission est réglé depuis le 23 janvier 2025.

Mélodie, au 22/05/2025 :

- La conductivité et la température restent stables depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite la pression en tête de puits varie entre 2.1 et 2.5 b;
- Les résultats de l'analyse du 29/04/2025 sont disponibles, ceux de l'analyse du 20/05 ne sont pas encore disponibles. Les points à retenir sont les suivants :
 - **L'analyse bactériologique est conforme** ; on note la présence de microorganismes aérobies à 36°C (3) pour un seuil à 5 ;
 - Chimie (ions majeurs) : RAS ;
 - Pesticides : RAS, inférieurs aux seuils de détection ;
 - Contrairement à précédemment, on n'observe pas une différence significative entre la conductivité labo mesurée au forage et celle mesurée au labo. C'est moins vrai pour la température, où on observe un delta de près de 1°C entre la valeur mesurée et la mesure enregistrée.

Harmonie, au 22/05/2025 :

- La conductivité et la température restent stables depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite la pression en tête de puits varie entre 1.0 et 1.5 b;
- Le débit de pompage est stable autour de 19.5/20.5 m3/h ;
- Avec la baisse de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est repassée en dessous de 10b depuis mi-mai 2025. Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m3/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour);
- Comme pour Mélodie, les résultats de l'analyse du 29/04/2025 sont disponibles, pas celles du 20/05/2025. Les points à retenir sont les suivants :
 - **Les analyses bactériologiques sont conformes** ;
 - Chimie (ions majeurs) : RAS ;

- Pesticides : RAS, inférieurs aux seuils de détection ;
- Remarques sur la conductivité et la température : idem Mélodie ;

Un prochain contrôle du télé-suivi sera fait deuxième quinzaine de juin 2025.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Bien cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

**Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue
Responsable d'équipe Eau, Ressource et Géothermies**

Antea® Group

06.20.86.00.65

109 rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Sur la région SUD, nous recherchons des **ingénieurs de projet en hydrogéologie et géothermie** sur notre implantation de **Lyon**.

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: vendredi 20 juin 2025 17:35
À: Fabien Ruiz; Emmanuel Cordival; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains
Cc: Patrice LAURENDON
Objet: 20/06/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie
Pièces jointes: Melo-vol.jpeg; Harm-cond.jpeg; Harm-p.jpeg; Harm-p-ref.jpeg; Harm-Q.jpeg; Harm-temp.jpeg; Harm-vol.jpeg; Melo-Cond.jpeg; Melo-p.jpeg; Melo-Q.jpeg; Melo-temp.jpeg

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 20 juin 2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 22 mai 2025.

Mélodie, au 20/06/2025 :

- Il y a eu une perte ponctuelle de données du 1 au 2/06/2025 ;
- La conductivité et la température restent stables autour de 475 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 14.9°C depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit sont quasi identiques aux valeurs de la dernière relève de fin mai 2025 ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite, la pression en tête de puits a varié entre 2.0 et 2.5 b ;
- Les résultats des analyses du 20/05/2025 et du 3/06/2025 sont disponibles. Les points à retenir sont les suivants :
 - **Sur l'analyse du 20/05, les PFCA (acides perfluorocarboxyliques et dérivés) ont été recherchés, les résultats pour les éléments analysés sont inférieurs au seuil de détection,**
 - **Sur les analyses du 20/05 et du 3/06, les COV (composés organiques volatils avec en particulier les trihalométhanés) ont été recherchés, les résultats pour les éléments analysés sont inférieurs au seuil de détection,**
 - **Les analyses bactériologiques sont conformes ;**
 - Chimie (ions majeurs) : RAS sur les deux dernières analyses, les concentrations en sulfates et calcium restent toujours un peu plus élevées que les valeurs de l'arrêté. Le coefficient de stabilité S, calculé avec les analyses 2024 et 2025, reste inférieur à 2 pour les éléments caractéristiques de l'eau (calcium et bicarbonates).
 - De nouveau, on observe une différence significative entre la conductivité du laboratoire mesurée au forage et celle mesurée au laboratoire sur l'analyse de mai. Il en est de même pour la température, où on observe un delta de près de 1°C entre la valeur mesurée et la mesure enregistrée. On note également en mai une mesure de pH qui diffère de façon notable de celles réalisées jusqu'à présent (6.9 en mai, pour 7.4 en moyenne).

Harmonie, au 20/06/2025 :

- Comme pour Mélodie, la conductivité et la température restent stables autour de 480 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 13.8°C depuis la dernière visite ;
- Comme pour Mélodie, la pression en tête de puits et le débit sont quasi identiques aux valeurs relevées lors de la dernière relève de fin mai 2025; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite, la pression en tête de puits a varié entre 1.0 et 1.3 b ;
- Le débit de pompage est stable autour de 19.5/20.5 m³/h ;

- Avec la baisse de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est repassée en dessous de 10b depuis mi-mai 2025. Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour);
- Comme pour Mélodie, les résultats des analyses du 20/05 et du 3/06 sont disponibles :
 - **Sur l'analyse du 20/05, les PFCA (acides perfluorocarboxyliques et dérivés) ont été recherchés, les résultats pour les éléments analysés sont inférieurs au seuil de détection,**
 - **Sur les analyses du 20/05 et du 3/06, les COV (composés organiques volatils avec en particulier les trihalométhanes) ont été recherchés, les résultats pour les éléments analysés sont inférieurs au seuil de détection,**
 - **Les analyses bactériologiques sont conformes ;**
 - Chimie : RAS sur les deux dernières analyses mis à part une hausse du calcium de près de 10%. On retiendra que la balance ionique des deux dernières analyses est moyenne avec respectivement 5.48 et 4.07%.
Les concentrations en sulfates et calcium restent toujours un peu plus élevées que les valeurs de l'arrêt. Le coefficient de stabilité S, calculé avec les analyses 2024 et 2025, reste inférieur à 2 pour les éléments caractéristiques de l'eau (calcium et bicarbonates).
 - Remarques sur la conductivité et la température : idem Mélodie ;

Un prochain contrôle du télésuivi sera fait deuxième quinzaine de juillet 2025.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Bien cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue
Responsable d'équipe Eau, Ressource et Géothermies
Antea®Group
 06.20.86.00.65
 109 rue des Mercières
 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Sur la région SUD, nous recherchons des **ingénieurs de projet en hydrogéologie et géothermie** sur notre implantation de **Lyon**.

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: lundi 21 juillet 2025 08:59
À: Fabien Ruiz - Mairie de Divonne les Bains; Emmanuel Cordival; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains
Cc: Patrice LAURENDON
Objet: 18/07/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 18 juillet 2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 20 juin 2025.

Mélodie, au 18/07/2025 :

- La conductivité et la température restent stables autour de 475 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 15°C depuis la dernière visite. Pour la température, les variations observées sont plus le fait de l'incidence de la température extérieure sur le point de mesure ;
- La pression en tête de puits et le débit sont à la baisse ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite, la pression en tête de puits a varié entre 2 à 1.6b et le débit de 4.2 à 3.5 m³/h ;
- Il n'y a pas eu de nouvelle analyse depuis celle du 03/06/2025.

Harmonie, au 20/06/2025 :

- Comme pour Mélodie, la conductivité et la température restent stables autour de 480 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 13.8/14°C depuis la dernière visite ;
- Comme pour Mélodie, la pression en tête de puits et le débit sont à la baisse depuis la dernière visite ; le forage est toujours artésien jaillissant – depuis la dernière visite, la pression en tête de puits a varié de 1.0 à 0.6b ;
- Le débit de pompage baisse très légèrement de 19.5 à 19 m³/h ;
- Avec la baisse de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est repassée en dessous de 10b .Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour) ;
- Il n'y a pas eu de nouvelle analyse depuis celle du 03/06/2025.

Un prochain contrôle du télé-suivi sera fait deuxième quinzaine d'août 2025 et une visite sera programmée fin septembre.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Bien cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue

Responsable d'équipe Eau, Ressource et Géothermies

Antea®Group

06.20.86.00.65

109 rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Sur la région SUD, nous recherchons des **ingénieurs de projet en hydrogéologie et géothermie** sur notre implantation de **Lyon**.

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: mardi 9 septembre 2025 17:07
À: Fabien Ruiz; Emmanuel Cordival; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains
Cc: Patrice LAURENDON
Objet: 02/09/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 02/09/2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 18 juillet 2025.

Mélodie, au 02/09/2025 :

- La conductivité et la température restent stables autour de 475/460 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 15/15.5°C depuis la dernière visite. Pour la température, les variations observées sont plus le fait de l'incidence de la température extérieure sur le point de mesure – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit ont été à la baisse jusqu'à fin août pour atteindre respectivement 1.37b et 3.09m³/h, depuis la pression et le débit augmentent à nouveau ; le forage est toujours resté artésien jaillissant ;
- Il y a eu une seule analyse, le 19/08, depuis la dernière consultation de juillet. Seul les COV ont été analysés, les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique.

Il n'y a plus eu d'analyse bactériologique, d'analyse des majeurs et des mesures de la conductivité et de la température depuis début juin 2025, est ce qu'il y a eu une modification du suivi analytique ou une autre raison qui explique ce changement ?

Harmonie, au 02/09/2025 :

- Comme pour Mélodie, la conductivité et la température restent stables autour de 470/480 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 13.8/14°C depuis la dernière visite – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
 - Comme pour Mélodie, la pression en tête de puits et le débit ont été à la baisse jusqu'à fin août pour atteindre respectivement 0.35b et 18.5m³/h, depuis la pression et le débit augmentent à nouveau ; le forage est toujours resté artésien jaillissant ;
 - Avec la baisse de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est restée en dessous de 10b . Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour à notre connaissance) ;
 - Comme pour Mélodie, il y a eu une seule analyse, le 19/08, depuis la dernière consultation de juillet. Seul les COV ont été analysés, les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique.
- Comme pour Mélodie, il n'y a plus eu d'analyse bactériologique, d'analyse des majeurs et des mesures de la conductivité et de la température depuis début juin 2025, est ce qu'il y a eu une modification du suivi analytique ou une autre raison qui explique ce changement ?**

Une visite sera programmée fin septembre/début octobre.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue
Responsable d'activité Auvergne-Rhône-Alpes | Eaux ressource et géothermies
06.20.86.00.65
109 rue des Mercières
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: mercredi 10 septembre 2025 08:52
À: Emmanuel Cordival
Cc: Fabien Ruiz; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains; Patrice LAURENDON
Objet: RE: [Ext] Re: 02/09/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie

Bonjour,

Vous avez un contrat avec « Savoie Analyses » (basé au Bourget-du-Lac).
Je ne connais votre chargé de clientèle mais essayez de prendre contact directement avec eux (04 79 25 37 25).

Pour l'autorisation de prélèvement sur Mélodie :

« *Un arrêté préfectoral en date du **29/06/2018** (renouvellement de l'A.P. du **06/03/1997**), au titre de la Loi sur l'Eau du **code de l'environnement**, autorise la commune à mettre en service les deux ouvrages de prélèvement d'eau minérale et à prélever les eaux souterraines aux débits de 40 et 80 m³/h (prélèvement annuel de 200 00 m³ sur Harmonie et 680 000 m³ sur Mélodie).*

Néanmoins MELODIE a été autorisé pour un usage embouteillage mais non mis en service dans le délai de 3 ans accordé par l'article 3.2 de l'arrêté : « Sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation, le présent arrêté cesse de produire effet si le projet n'a pas été mis en service ou réalisé dans un délai de 3 ans à compter de sa notification au bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article R181-48 du code de l'environnement », l'exploitation de cet ouvrage est donc actuellement suspendue et soumise à une demande de prolongation pour tout usage futur. »

Cordialement,

Emilie BROUILLOUX
Antea® Group
06.20.86.00.65

De : Emmanuel Cordival <ecordival@divonne.fr>
Envoyé : mercredi 10 septembre 2025 07:05
À : Emilie BROUILLOUX <emilie.brouilloux@anteagroup.fr>
Cc : Fabien Ruiz <fabien.ruiz@divonne.fr>; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains <technique@divonne.fr>; Patrice LAURENDON <patrice.laurendon@anteagroup.fr>
Objet : [Ext] Re: 02/09/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie

Ce message a été envoyé par un expéditeur externe à Antea Group France. Assurez-vous qu'il soit sûr avant de cliquer sur les liens ou d'ouvrir une pièce jointe.

Bonjour,

Je pense qu'il n'y a pas eu d'analyses car elles n'ont pas été diligentées.
Aussi pouvez-vous me dire comment faire s'il vous plaît pour y parvenir?

En vous remerciant,

Bien à vous,

Emmanuel CORDIVAL

Mairie de Divonne-les-Bains

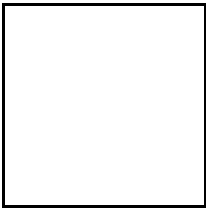
Directeur général des services

73, Avenue des Thermes

01220 Divonne les Bains

Tél. 04.50.20.03.49 (Standard)

emmanuel.cordival@divonne.fr



Le mar. 9 sept. 2025 à 17:06, Emilie BROUILLOUX <emilie.brouilloux@anteagroup.fr> a écrit :

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 02/09/2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 18 juillet 2025.

Mélodie, au 02/09/2025 :

- La conductivité et la température restent stables autour de 475/460 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 15/15.5°C depuis la dernière visite. Pour la température, les variations observées sont plus le fait de l'incidence de la température extérieure sur le point de mesure – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit ont été à la baisse jusqu'à fin août pour atteindre respectivement 1.37b et 3.09m³/h, depuis la pression et le débit augmentent à nouveau ; le forage est toujours resté artésien jaillissant ;
- Il y a eu une seule analyse, le 19/08, depuis la dernière consultation de juillet. Seul les COV ont été analysés, les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique.

Il n'y a plus eu d'analyse bactériologique, d'analyse des majeurs et des mesures de la conductivité et de la température depuis début juin 2025, est ce qu'il y a eu une modification du suivi analytique ou une autre raison qui explique ce changement ?

Harmonie, au 02/09/2025 :

- Comme pour Mélodie, la conductivité et la température restent stables autour de 470/480 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 13.8/14°C depuis la dernière visite – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- Comme pour Mélodie, la pression en tête de puits et le débit ont été à la baisse jusqu'à fin août pour atteindre respectivement 0.35b et 18.5m³/h, depuis la pression et le débit augmentent à nouveau ; le forage est toujours resté artésien jaillissant ;
- Avec la baisse de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est restée en dessous de 10b . Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle

dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour à notre connaissance) ;

- Comme pour Mélodie, il y a eu une seule analyse, le 19/08, depuis la dernière consultation de juillet. Seul les COV ont été analysés, les résultats sont inférieurs aux seuils de détection analytique.

Comme pour Mélodie, il n'y a plus eu d'analyse bactériologique, d'analyse des majeurs et des mesures de la conductivité et de la température depuis début juin 2025, est ce qu'il y a eu une modification du suivi analytique ou une autre raison qui explique ce changement ?

Une visite sera programmée fin septembre/début octobre.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue

Responsable d'activité Auvergne-Rhône-Alpes | Eaux ressource et géothermies

06.20.86.00.65

109 rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: mercredi 22 octobre 2025 10:03
À: Emmanuel Cordival; fruiz@divonne.fr; Administration générale
Cc: Patrice LAURENDON
Objet: CR visite du 06/10/2025- Suivi des forages d'eau minérale Harmonie et Mélodie - Divonne-les-Bains
Pièces jointes: CR Divonne 2025-10-06.pdf

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en PJ notre compte-rendu relatif à la visite du 06/10/2025.
Nous restons à votre disposition tout complément d'information.

Bien cordialement,

Emilie BROUILLOUX | Ingénieure de Projets
Equipe Eaux, Ressource et Géothermies
Antea® Group
06.20.86.00.65
109 rue des Mercières
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Sur la région SUD, nous recherchons des **ingénieurs de projet en hydrogéologie** sur nos implantations de **Lyon et Aubagne** – *précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement*

Alice PABIOU

De: Patrice LAURENDON
Envoyé: vendredi 7 novembre 2025 18:01
À: Fabien Ruiz; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains
Cc: Emilie BROUILLOUX
Objet: Information Mélodie

Bonsoir,

J'ai consulté ce jour le télésuivi.

Le débit de Mélodie a notablement augmenté à partir du 20/10, il est maintenant à plus de 6m³/h.

Il serait bien que quelqu'un passe sur site pour voir si le récipient tampon ne déborde pas dans le local comme l'année précédente, si oui il faudrait vanner le débit de sortie.

Je vous adresserai un compte rendu plus détaillé mi-novembre.

Cordialement

Patrice LAURENDON | Technicien supérieur |

Pôle Eau

Antea Group France

109 rue des Mercières 69140 Rillieux la Pape

Tél :+ 33 4 37 85 19 60 - Mob : +33 6 27 92 18 91

patrice.laurendon@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Inogen Alliance | www.innogenalliance.com



Sur la région SUD, nous recherchons un **ingénieur de projet en hydrogéologie** sur notre implantation de **Lyon** et des **ingénieurs de projet en aménagements hydraulique** sur nos implantations de **Grenoble/Montpellier/Aubagne**

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

De: Patrice LAURENDON
Envoyé: lundi 17 novembre 2025 17:04
À: Fabien Ruiz; Service technique - Mairie de Divonne-les-Bains
Cc: Emilie BROUILLOUX
Objet: 17/11/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie
Pièces jointes: Harm-cond.jpeg; Harm-p tete puits.jpeg; Harm-p-ref.jpeg; Harm-Q.jpeg; Harm-T.jpeg; Harm-vol.jpeg; Mel-cond.jpeg; mel-p-tete de puits.jpeg; mel-q.jpeg; mel-T.jpeg; mel-vol.jpeg

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 7/11/2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière visite sur site du 6 octobre 2025.

Mélodie, au 7/11/2025 :

- La conductivité et la température restent stables autour de 470/460 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 15°C depuis la dernière visite. Pour la température, les variations observées sont plus le fait de l'incidence de la température extérieure sur le point de mesure – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit ont notablement augmenté depuis la dernière visite pour atteindre respectivement 4.9b et 6.25 m³/h ; un mail a été adressé le 7/11/2025 aux services techniques pour que quelqu'un vérifie qu'il n'y ait pas eu de débordement dans le local avec l'augmentation de débit. Le forage est toujours resté artésien jaillissant ;
- Il y a eu les résultats de deux analyses, le 30/09 (résultats complets) le 28/10 (résultats encore partiels), depuis la dernière consultation de début octobre. Les résultats bactériologiques sont conformes.

Il n'y a pas d'autres remarques si ce n'est une valeur de ph, mesurée par le labo, surprenante (8.4). La moyennes des valeurs se situe plus autour de 7.5. Cette valeur anormale semble plus être le fait selon nous d'une erreur de report ou d'une erreur de mesure.

Le calcul de stabilité sera réactualisé dans le rapport annuel 2025.

Harmonie, au 7/11/2025 :

- Comme pour Mélodie, la conductivité et la température restent stables autour de 470/480 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 13.8/13.5°C depuis la dernière visite – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- Comme pour Mélodie, la pression en tête de puits et dans une moindre mesure le débit ont notablement augmenté depuis la dernière visite pour atteindre respectivement 3b et 22m³/h;
- Avec l'augmentation de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est repassée au dessus de 10b. Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, n'est pas encore faite à ce jour à notre connaissance) ;

- Comme pour Mélodie, il y a eu les résultats de deux analyses, le 30/09 (résultats complets) le 28/10 (résultats encore partiels), depuis la dernière consultation de début octobre. Les résultats bactériologiques sont conformes.
Il n'y a pas d'autres remarques
Le calcul de stabilité sera réactualisé dans le rapport annuel 2025.

La prochaine relève sera faite mi décembre.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

Cordialement,

Patrice LAURENDON | Technicien supérieur |

Pôle Eau

Antea Group France

109 rue des Mercières 69140 Rillieux la Pape

Tél : +33 4 37 85 19 60 - Mob : +33 6 27 92 18 91

patrice.laurendon@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Inogen Alliance | www.innogenalliance.com



Sur la région SUD, nous recherchons un **ingénieur de projet en hydrogéologie** sur notre implantation de **Lyon** et des **ingénieurs de projet en aménagements hydraulique** sur nos implantations de **Grenoble/Montpellier/Aubagne**

Précisions sur ces postes sur notre site internet ou en me contactant directement

Alice PABIOU

De: Emilie BROUILLOUX
Envoyé: mercredi 11 mars 2026 17:16
À: Patrice LAURENDON
Objet: TR: 15/12/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie
Pièces jointes: Harm Q.jpeg; Harm-cond.jpeg; Harm-p.jpeg; harm-pref.jpeg; Harm-t.jpeg; Harm-vol.jpeg; mel-cond.jpeg; mel-p.jpeg; mel-q.jpeg; MEL-T.jpeg; mel-vol.jpeg

De : Emilie BROUILLOUX

Envoyé : mercredi 17 décembre 2025 09:36

À : fruiz@divonne.fr; Direction Générale des Services Techniques <technique@divonne.fr>; Emmanuel Cordival <ecordival@divonne.fr>

Cc : Patrice LAURENDON <patrice.laurendon@anteagroup.fr>

Objet : TR: 15/12/2025 - Suivi des forages Harmonie et Mélodie

Bonjour,

Nous avons fait une télérelève de l'instrumentation des forages Harmonie et Mélodie au 15/12/2025 et avons consulté les résultats des dernières analyses disponibles sur le portail Savoie Analyses depuis notre dernière télérelève du 7 novembre 2025.

Mélodie, au 15/12/2025 :

- La conductivité et la température restent stables autour de 470/460 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 14.5/15°C depuis la dernière visite – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- La pression en tête de puits et le débit ont fluctué depuis la dernière visite entre 5.4 et 6.1 m³/h pour le débit et 3.8 et 4.7b pour la pression. Les maxima observés ce mois, n'ont pas dépassé ceux du mois passé. Le forage est toujours resté artésien jaillissant ;
- Il y a eu les résultats de deux analyses, le 28/10 (résultats définitifs) et le 25/11/2025 (résultats définitifs), depuis la dernière consultation de début novembre. Les résultats bactériologiques sont conformes. On notera cependant pour l'analyse du 25/11 des micro organismes aérobies à 22°C et 36°C supérieures aux valeurs recommandées à l'émergence dans le cadre d'une distribution en buvette avec 27 UFC/ml et 11 UFC/ml pour respectivement 20 UFC/ml et 5 UFC/ml (arrêté du 14 mars 2007 : "A l'émergence (***)", la numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22° C devrait être inférieure à 20 par millilitre, ...A l'émergence (***)", la numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 36° C devrait être inférieure à 5 par millilitre".

On notera également que la mesure de bicarbonates n'a pu être faite sur l'analyse du 28/10, suite à problème de volume !!

L'analyse du 28/10 comprenait l'analyse des pesticides. Les résultats sur les éléments analysés sont restés inférieurs aux seuils de détection.

Il n'y a pas d'autres remarques

Le calcul de stabilité sera réactualisé dans le rapport annuel 2025.

Harmonie, au 15/12/2025 :

- Comme pour Mélodie, la conductivité et la température restent stables autour de 470/480 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et 13.8°C depuis la dernière visite – pas d'évolution significative depuis la dernière visite ;
- Comme pour Mélodie, la pression en tête de puits et dans une moindre mesure le débit fluctuent entre 20.5 et 21.3 pour le débit et 2.2 et 2.9b pour la pression ;
- Avec l'augmentation de la pression en tête de puits, la pression de refoulement est restée au-dessus de 10b. Rappel : avec le réglage du débit à 20/22 m³/h depuis septembre 2022, la pression de refoulement est souvent au-delà de 10 b. Au-delà du fait que cette pression est élevée, elle dépasse la capacité du capteur

en place. Normalement en 2025, cette situation devrait s'arrêter car la mairie a commandé les travaux pour l'arrêt du pompage et la mise en décharge locale sur le modèle de ce qui est fait sur Mélodie (cette modification, est prévue pour début janvier) ;

- Comme pour Mélodie, il y a eu les résultats de deux analyses depuis la dernière consultation de début novembre. Les résultats bactériologiques sont conformes.
Comme pour Mélodie, on notera également que la mesure de bicarbonates n'a pu être faite sur l'analyse du 28/10, suite à problème de volume !!
On notera également parfois un petit décalage, minime cette fois, entre les mesures conductivité faites par le labo entre la mesure faite sur site et la mesure faite au laboratoire.
L'analyse du 28/10 comprenait l'analyse des pesticides. Les résultats sur les éléments analysés sont restés inférieurs aux seuils de détection.
Le calcul de stabilité sera réactualisé dans le rapport annuel 2025.

La prochaine relève sera faite deuxième quinzaine de janvier, elle suivra la dernière visite sur site prévue dans le cadre du contrat 2025. Cette visite sur le site pourrait être l'occasion de faire un point sur le projet buvette après l'intervention de Chem industrie programmée début janvier 2026.

Nous pourrions vous proposer une date après les fêtes, après avoir eu connaissance de la date d'intervention de chem industrie.

Par ailleurs, à partir de janvier 2026, la recherche des PFAS va faire partie des programmes de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), **il apparaît donc intéressant de faire réaliser un contrôle ponctuel des teneurs en PFAS dans l'eau des 2 forages** lors du prochain passage du laboratoire.

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Patrice LAURENDON et Emilie BROUILLOUX

Emilie BROUILLOUX | Ingénieure Hydrogéologue
Responsable d'activité Auvergne-Rhône-Alpes | Eaux ressource et géothermies
06.20.86.00.65
109 rue des Mercières
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
emilie.brouilloux@anteagroup.fr | www.anteagroup.fr



Annexe III. **Photos des installations lors de la visite
du 28/01/2026 – Antea Group**

Mérodie le 28/01/2026.



Vue du périmètre clôturé



Vue du local Mélodie



Vue de la tête de puits



Vue de la manchette de mesure



Vue du débordement du pot de dis connexion



Vue état du skydome



Vue ouverture dans le mur et nid insecte ?



Vue exutoire Mélodie à l'extérieur du périmètre

Harmonie le 28/01/2026



Vue de l'extérieur du local d'Harmonie



Vue de la tête de puits



Harmonie, vue de l'armoire



Harmonie vue de la trappe sur le local

Annexe IV. **Ensemble des bordereaux des analyses
de 2025 sur Harmonie et Mélodie**

Rapport d'analyse Page 1 / 2
 EditÉ le : 24/01/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-718	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4906
Identification Échantillon :	SLA2501-3103-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2023_430		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Nature :	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 14/01/2025 à 11h39 Réceptionné le 14/01/2025 à 14h43 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - AYMONIER Alex		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précedés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 14/01/2025 à 14h56

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	474	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.70	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	11.5	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies à 22°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2023_430

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	275	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	75.8	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C par compensation)	470	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.60	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.8	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	22.5	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.48	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.2	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	27.3	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

(*bv) : rÉalisÉ sur site : Bonneville

Legionella non dÉtectÉes

Amelie KOFFI
Technicienne Valideuse


point prÉlevÉ

Rapport d'analyse Page 1 / 3
 EditÉ le : 28/02/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-3488	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4906
Identification Échantillon :	SLA2502-225-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2023_430		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 19/02/2025 à 09h59 Réceptionné le 19/02/2025 à 14h46 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - SELLIER Marie-Camille		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précedés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 19/02/2025 à 15h17

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	500	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.60	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	12.6	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2023_430

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	277	mg/l HCO ₃ ⁻	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	77.0	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C par compensation)	478	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.70	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.8	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	22.7	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.47	mg/l Cl ⁻	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.1	mg/l NO ₃ ⁻	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	27.1	mg/l SO ₄ ⁻⁻	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

(*bv) : rÉalisÉ sur site : Bonneville

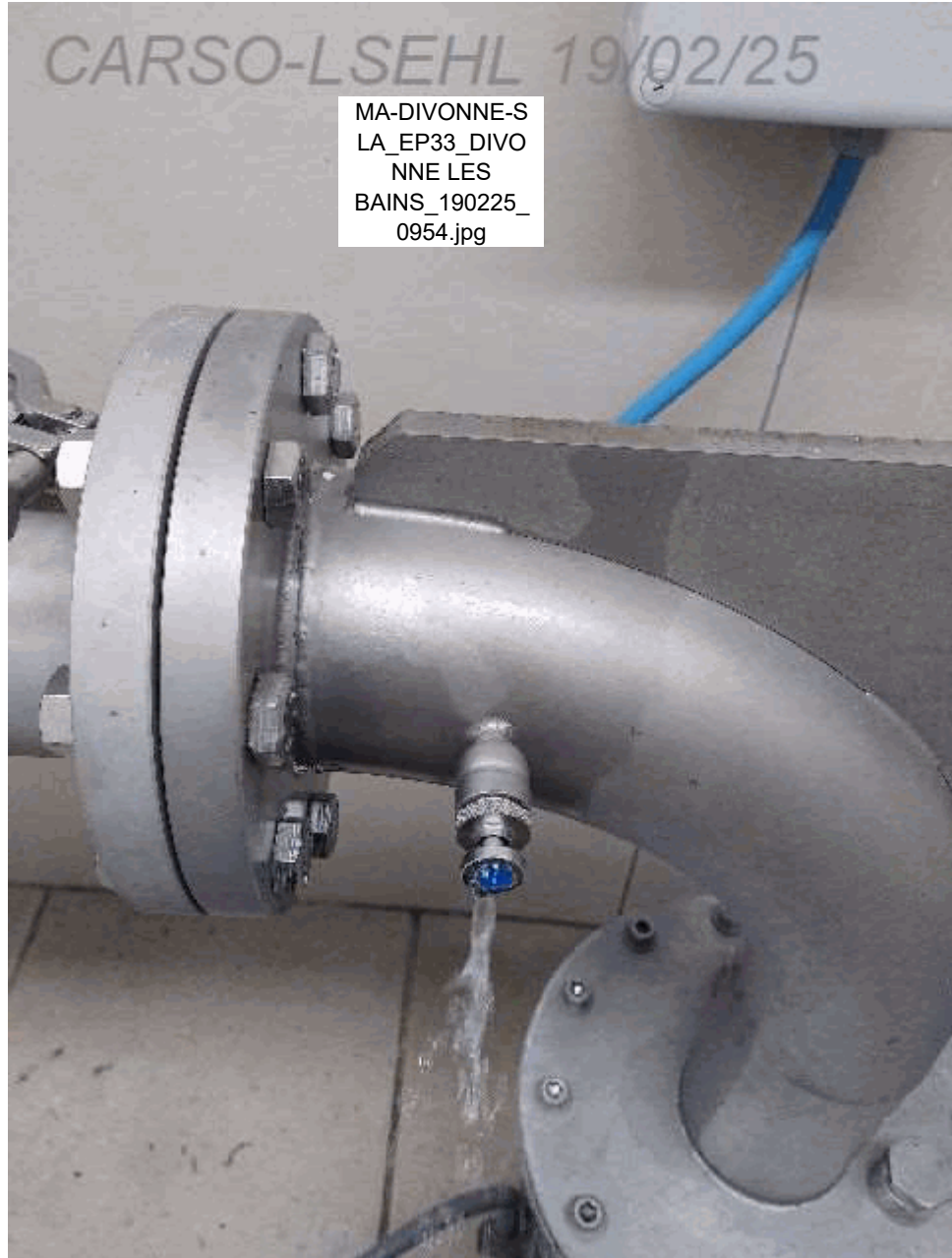
Legionella non dÉtectÉes

Sarah PEUTIN
Responsable Laboratoire





point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 26/03/2025

Mairie Divonne les Bains
DALLERY

73 Avenue des Thermes
01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-5553	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4906
Identification Échantillon :	SLA2503-207-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3432938000	Y :	6,1268396000
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 17/03/2025 à 12h02 Réceptionné le 17/03/2025 à 16h15 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - SELLIER Marie-Camille		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 17/03/2025 à 16h37

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	542	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.50	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	11.9	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#

.../...

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 2 / 2

EditÉ le : 26/03/2025

Identification Échantillon : SLA2503-207-1

Destinataire : Mairie Divonne les Bains

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	282	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	74.1	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C par compensation)	479	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.60	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.5	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	23.1	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.42	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.2	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	28.5	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

(*bv) : rÉalisÉ sur site : Bonneville

Legionella non dÉtectÉes

Amelie KOFFI
Technicienne Valideuse


point prÉlevÉ

Rapport d'analyse Page 1 / 11
 EditÉ le : 18/05/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'À l'Échantillon soumis À l'analyse et tel qu'il a ÉtÉ prÉlevÉ. Le rapport comporte 11 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisÉE que sous la forme de fac-similÉ photographique intÉgral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatÉral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'Équivalence des rapports d'analyses.

L'accrÉditation du COFRAC atteste de la compÉtence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accrÉditation, identifiÉS par le symbole #.

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

Identification dossier :	SLA25-9257	RÉfÉrence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4909
Identification Échantillon :	SLA2504-263-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
DÉpartement/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
CoordonnÉes GPS du point (x,y)	X : 46,3434783500	Y :	6,1269639400
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
PrÉlÈvement :	PrÉlevÉ le 29/04/2025 À 15h53 RéceptionnÉ le 29/04/2025 À 18h57 PrÉlevÉ et mesurÉ sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		

Les donnÉes concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'Échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats prÉdÉs du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour dÉclarer, ou non, la conformitÉ À la spÉcification, il n'a pas ÉtÉ tenu explicitement compte de l'incertitude associÉE au résultat. (incertitudes Établies par le laboratoire et communiquÉes sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel Émis prÉcÉdemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilitÉ. Le laboratoire n'est pas responsable de la validitÉ des informations transmises.

Date de dÉbut d'analyse le 29/04/2025 À 19h05

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Mesures sur le terrain							
ConductivitÉ Électrique (corrigÉE À 25°C par compensation) (in situ)	512	µS/cm	MÉthode À la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.50	UnitÉ pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
TempÉrature de l'eau ou de mesure (in situ)	16.0	°C	MÉthode À la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies À 22°C	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies À 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC #
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	283	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	77.3	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	483	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.20	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.7	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	23.2	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.31	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	28.7	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifiÉS et quantifiÉS (*)	<0.100	µg/l	Calcul				
Pesticides azotÉS							
AmÉtryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Atrazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Atrazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Atrazine d'Ésopropyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Atrazine d'ÉsÉthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Atrazine d'ÉsÉthyl 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Atrazine d'ÉsÉthyl d'Ésopropyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Cybutryne (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Desmetryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Hexazinone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Mesotrione (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Metamitron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Metribuzine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Prometryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Propazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pymetrozine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Simazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Simazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Sulcotrione (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Terbumeton (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbum�ton d�s�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl 2-hydroxy (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Terbutryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pesticides organochlor�s							
2,4'-DDD (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDE (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDT (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDD (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDE (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDT (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Aldrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dicofol (*)	< 0.100	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
8.1 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.100µg/l							
Dieldrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan alpha (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan b�ta (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan total (alpha+beta) (*)	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH alpha (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH b�ta (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH delta (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde endo trans (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde exo cis (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Hexachlorobutadi�ne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lindane (HCH gamma) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Methoxychlor (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Somme des isomÈres de l'HCH (sauf HCH epsilon) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Pesticides organophosphorÉs							
Chlorfenvinphos (chlorfenvinphos Èthyl) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorpyrifos Èthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorpyrifos mÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Demeton S methyl sulfone (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Diazinon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Dichlorvos (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Malathion (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxydemeton mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Parathion Èthyl (parathion) (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Parathion mÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Phosalone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Phosmet (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Pyrimiphos Èthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Carbamates							
Aldicarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Asulame (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256 et M_ET211			
Benfuracarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Carbaryl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Carbendazime (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Carbofuran (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
ChinomÈthionate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorprofam (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fenoxycarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Iodocarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Molinate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Pirimicarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Propamocarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Prosulfocarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Thiodicarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Triallate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
NÉonicotinoides							

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Acetamidpride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Clothianidine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Imidaclopride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Thiamethoxam (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Amides et chloroac�tamides							
Alachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Alachlore-OXA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Boscalid (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Cyflufenamide (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimetachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimethenamide (dont dimethenamide-P) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fonicamid (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flufenacet (flurthiamide) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Isoxaben (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Isoxaflutole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Mandipropamide (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Metalaxyl (dont metalaxyl-M) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
M�tazachlor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
M�tolachlor (dont S-metolachlor) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Napropamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxadixyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propyzamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebutam (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ammoniums quaternaires							
Chlorm�quat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055 et M_ET211			
M�piquat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055 et M_ET211			
Anilines							
Benfluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oryzalin (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pendimethaline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Trifluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Azoles							
Cyproconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dif�nocoazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Epoxyconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenbuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flusilazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Imazalil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Ipconazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Metconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Myclobutanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Paclobutrazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prochloraze (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propiconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prothioconazole (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Tebuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebufenpyrad (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tetraconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Thiabendazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Triticonazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Benzonitriles							
Acionifen (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bromoxynil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Bromoxynil-octanoate (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chloridazone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dichlobenil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diazines							
Bentazone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Dicarboxymides							
Iprodione (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ph�noxyacides							
2,4-D (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
2,4-DP (dichlorprop) total (dont dichlorprop-P) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
2,4-MCPA (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
2,4-MCPB (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Clodinafop-propargyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluazifop (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluazifop-butyl (dont fluazifop-P-butyl) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluroxypyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Haloxypol (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
MCCP (Mecoprop) total (dont MCCP-P) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Quizalofop (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Triclopyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Ph�nols							
Dicamba (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Dinoseb (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Dinoterb (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
DNOC (dinitrocr�sol) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pentachloroph�nol (*)	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pyr�thrinoides							
Alpham�thrine (alpha cyperm�thrine) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bifenthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Cyperm�thrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Deltam�thrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Esfenval�rate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lambda cyhalothrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Permethrine (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tau-fluvalinate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tefluthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Strobilurines							
Azoxystrobine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Kresoxim-m�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pyraclostrobin (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Trifloxystrobine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pesticides divers							
2,6-dichlorobenzamide (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Abamectin (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET261			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Aminotriazole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET130			
AMPA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/FLD	M�thode interne M_ET143			
Anthraquinone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Benoxacor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bifenox (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bromadiolone (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Bupirimate (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Carboxine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Chlorophacinone (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Chlorothalonil (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS apr�s extraction LL	M�thode interne M_ET078			
Clomazone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Clopyralid (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET256 et M_ET211			
Cloquintocet mexyl (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Cycloxydime (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Cymoxanil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Cyprodinil (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diflufenican (Diflufenicanil) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimethomorphe (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ethofumesate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenpropidine (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenpropimorphe (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fipronil (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Florasulam (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fludioxonil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Flurochloridone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flurtamone (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Flutolanil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fosetyl aluminium (*)	<0.199	�g/l	HPIC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET116 et M_ET211			
Glufosinate (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/FLD	M�thode interne M_ET143			
Glyphosate (incluant le sulfosate) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/FLD	M�thode interne M_ET143			
Imazamox (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Imazapyr (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Isoxadifen-�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lenacile (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Mefenpyr diethyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Metrafenone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Norflurazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Norflurazon dÈsmÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxadiazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxyfluorfenone (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Penoxsulam (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Picloram (Tordon K) (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256 et M_ET211			
Picolinafen (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Pinoxaden (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Proquinazid (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Pyrimethanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Quinmerac (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
QuinoxifÈne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Silthiopham (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Spiroxamine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Thiocarbazone-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Thiophanate-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Trinexapac-Èthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
UrÈes substituÈes							
Amidosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Chlorfluazuron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorotoluron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
DCPMU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
DCPU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Diffibenzuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Dimefuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Diuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Ethidimuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Fenuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Flazasulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Flufenoxuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluometuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Flupyr-sulfuron-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualité	RÉfÉrences de qualité	COFRAC
Foramsulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Hexaflumuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Iodosulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Isoproturon (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Linuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Mesosulfuron methyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Methabenzthiazuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Metobromuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Metsulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Monolinuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Nicosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Prosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Rimsulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Sulfosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Tebuthiuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Teflunbuzon (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Thiazafururon (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Thifensulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Tribenuron-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			
Triflumuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109 et M_ET211			

(*)bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*)bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

MODIFICATION DE LA LQ

8.1 RÈhausse de limite de quantification

ConductivitÈ Électrique corrigÈe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÈrature

MÉthode interne M_ET108 et M_ET211 :

Legionella non dÈtectÈes

François GENET
Responsable Laboratoire





point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 30/05/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-10882	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT25-4382
Identification Échantillon :	SLA2505-259-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3433378500	Y : 6,1270251300	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 20/05/2025 à 14h24 Réceptionné le 20/05/2025 à 17h32 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 20/05/2025 à 17h42

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	436	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.40	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	15.6	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Bicarbonates	284	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	85.8	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	479	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	18.80	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.9	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	23.3	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.27	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.1	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	27.6	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
COV : composÉs organiques volatils							
<i>Solvants organohalogÉnÉs</i>							
Bromoforme (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÈthode interne M_ET007			
Chloroforme (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÈthode interne M_ET007			
DibromochloromÉthane (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÈthode interne M_ET007			
DichlorobromomÉthane (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÈthode interne M_ET007			
Somme des trihalomÉthanes (*)	<0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÈthode interne M_ET007			
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dÉrivÉs							
Acide perfluoro n-butanoique (PFBA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-heptanoique (PFHpA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-hexanoique (PFHxA) (*)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-nonanoique (PFNA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-octanoique (PFOA) (lineaire+ ramifiÉs) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-pentanoique (PFPA,PFPeA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS) (*)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS) (*)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorodÉcanesulfonique (PFDS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉSultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Acide perfluorodÉcanoique (PFDA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorododÉcane sulfonique (PFDoDS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorododÉcanoique (PFDoDA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS) (*)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS) (lineaire+ramifiÉS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS) (*)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ramifiÉS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur.. (*)	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉE n°1-7452, portÉE disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉE n°1-0618, portÉE disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigÉE ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

AucÈanne MIRAMONT
Responsable adjointe laboratoire



point prÉlevÉ



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 EditÉ le : 13/06/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-11996	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT25-4384
Identification Échantillon :	SLA2506-177-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3433771100	Y : 6,1271110800	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 03/06/2025 à 12h09 Réceptionné le 03/06/2025 à 16h44 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 03/06/2025 à 17h09

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	477	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.30	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	15.3	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies à 22°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	285	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	84.7	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	480	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.70	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.7	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	23.4	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.24	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	27.4	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
COV : composÉS organiques volatils							
Solvants organohalogÉnÉS							
Bromoforme (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
Chloroforme (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
DibromochloromÉthane (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
DichlorobromomÉthane (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
Somme des trihalomÉthanes (*)	<0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

HÈÈne GIRARD
Adjointe Responsable Microbiologie



point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 29/08/2025

CARSO-LSEHL

4, avenue Jean Moulin
69200 VENISSIEUX
FRANCE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-20087	Référence contrat :	SLAC23-1620
Identification échantillon :	SLA2508-170-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
NATURE :	Eau thermale au point d'usage		
ORIGINE :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
POINT RNB:	EP33		
COMMUNE :	DIVONNE LES BAINS		
DEPARTEMENT :	01		
PRELEVEMENT :	Prélevé le 19/08/2025 à 14h44		Réceptionné le 19/08/2025
	Prélevé par Savoie Analyses - TESTE Antoine		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse : 19/08/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils							
<i>Solvants organohalogénés</i>							
Bromoforme	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Chloroforme	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Dibromochlorométhane	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Dichlorobromométhane	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Somme des trihalométhanes	EMT013	<0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		

EMT013 THM

.../...

CARSO - LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

ÉditÉ le : 29/08/2025

Identification Échantillon : SLA2508-170-1

Destinataire : CARSO-LSEHL

—
—
—

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

SÉbastien GASPARD
Responsable de laboratoire



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 14/10/2025

Mairie Divonne les Bains
DALLERY

73 Avenue des Thermes
01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-24436	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4906
Identification Échantillon :	SLA2509-230-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2023_430		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3432039600	Y :	6,1269362200
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 30/09/2025 à 11h08 Réceptionné le 30/09/2025 à 17h30 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BOUTON Grégoire		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 30/09/2025 à 17h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	N.M.	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.40	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	16.5	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2023_430

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	275	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	76.0	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	481	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.70	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.8	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique) (*)	0.00	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet) (*)	22.50	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.19	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	26.5	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

Les paramÈtres sous-traitÉs sont identifiÉs par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

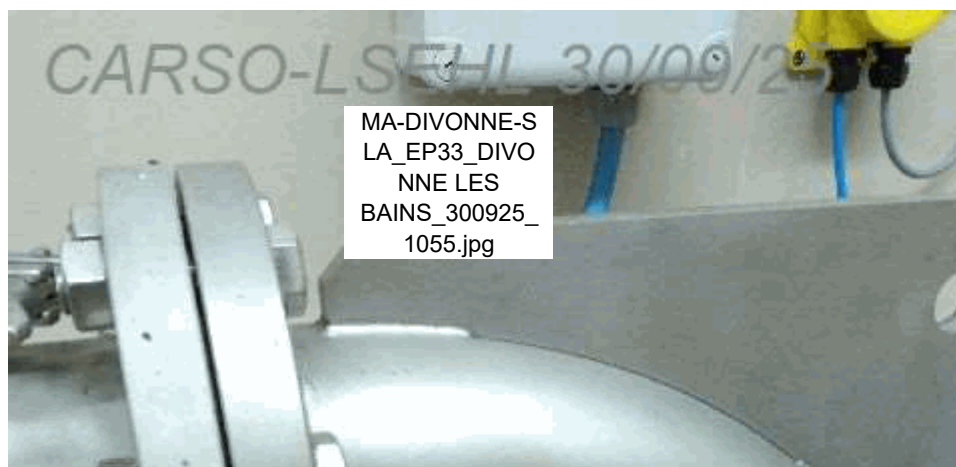
ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

Sarah PEUTIN
Responsable Laboratoire



point prÉlevÉ



Rapport d'analyse Page 1 / 11
Edité le : 24/11/2025

Mairie Divonne les Bains
DALLERY

73 Avenue des Thermes
01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 11 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-27038	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4909
Identification Échantillon :	SLA2510-232-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3431608000	Y : 6,1270201700	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 28/10/2025 à 11h13 Réceptionné le 28/10/2025 à 17h28 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - SELLIER Marie-Camille		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 28/10/2025 à 17h47

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	465	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.50	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	14.5	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	N.M.	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	69.0	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	475	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.70	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.5	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique) (*)	N.M.	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet) (*)	N.M.	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.28	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.1	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	26.8	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifiÉs et quantifiÉs (*)	<0.100	µg/l	Calcul				
Pesticides azotÉs							
AmÉtryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Atrazine d'Ésopropyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine d'ÉsÉthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine d'ÉsÉthyl 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Atrazine d'ÉsÉthyl d'Ésopropyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET108			
Cybutryne (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Desmetryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Hexazinone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Mesotrione (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Metamitron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Metribuzine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Prometryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Propazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Pymetrozine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Simazine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Simazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Sulcotrione (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Terbumeton (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbum�ton d�s�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl 2-hydroxy (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Terbutryne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pesticides organochlor�s							
2,4'-DDD (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDE (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDT (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDD (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDE (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDT (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Aldrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dicofol (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dieldrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan alpha (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan b�ta (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan total (alpha+beta) (*)	<0.015	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH alpha (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH b�ta (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH delta (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde (*)	<0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde endo trans (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde exo cis (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Hexachlorobutadi�ne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lindane (HCH gamma) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Methoxychlor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Somme des isom�res de l'HCH (sauf HCH epsilon) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Pesticides organophosphor�s							
Chlorfenvinphos (chlorfenvinphos �thyl) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorpyrifos �thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorpyrifos m�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Demeton S methyl sulfone (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diazinon (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dichlorvos (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Malathion (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxydemeton m�thyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Parathion �thyl (parathion) (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Parathion m�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Phosalone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Phosmet (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Pyrimiphos �thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Carbamates							
Aldicarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Asulame (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET256			
Benfuracarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Carbaryl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Carbendazime (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Carbofuran (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Chinom�thionate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorprofam (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenoxycarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Iodocarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Molinate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pirimicarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Propamocarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Prosulfocarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Thiodicarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Triallate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
N�onicotinoides							
Acetamipride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Clothianidine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Imidaclopride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Thiamethoxam (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Amides et chloroac�tamides							
Alachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Alachlore-OXA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Boscalid (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Cyflufenamide (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimetachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimethenamide (dont dimethenamide-P) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fonicamid (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flufenacet (flurthiamide) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Isoxaben (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Isoxaflutole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Mandipropamide (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Metalaxyl (dont metalaxyl-M) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
M�tazachlor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
M�tolachlor (dont S-metolachlor) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Napropamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxadixyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propyzamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebutam (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ammoniums quaternaires							
Chlorm�quat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055			
M�piquat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055			
Anilines							
Benfluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oryzalin (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Pendimethaline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Trifluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Azoles							

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Cyproconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Difenoconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Epoxyconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenbuconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flusilazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Imazalil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Ipconazole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Metconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Myclobutanil (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Paclobutrazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prochloraze (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propiconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prothioconazole (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Tebuconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebufenpyrad (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tetraconazole (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Thiabendazole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Triticonazole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Benzonitriles							
Aclonifen (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bromoxynil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Bromoxynil-octanoate (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chloridazone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dichlobenil (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diazines							
Bentazone (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Dicarboxymides							
Iprodione (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ph�noxyacides							
2,4-D (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
2,4-DP (dichlorprop) total (dont dichlorprop-P) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
2,4-MCPA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
2,4-MCPB (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Clodinafop-propargyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Fluazifop (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Fluazifop-butyl (dont fluazifop-P-butyl) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Fluroxypyr (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Haloxypof (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
MCCPP (Mecoprop) total (dont MCCPP-P) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Quizalofop (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Triclopyr (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Ph�nols							
Dicamba (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Dinoseb (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Dinoterb (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
DNOC (dinitrocr�sol) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Pentachloroph�nol (*)	< 0.060	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Pyr�thrinol�es							
Alpham�thrine (alpha cyperm�thrine) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bifenthrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Cyperm�thrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Deltam�thrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Esfenval�rate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lambda cyhalothrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Permethrine (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tau-fluvalinate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tefluthrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Strobilurines							
Azoxystrobine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Kresoxim-m�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pyraclostrobin (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Trifloxystrobine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Pesticides divers							
2,6-dichlorobenzamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Abamectin (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET261			
Aminotriazole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET130			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
AMPA (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	MÈthode interne M_ET143			
Anthraquinone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Benoxacor (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Bifenox (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Bromadiolone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Bupirimate (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Carboxine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Chlorophacinone (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Chlorothalonil (*)	< 0.05	µg/l	GC/MS aprÈs extraction LL	MÈthode interne M_ET078			
Clomazone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Clopyralid (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256			
Cloquintocet mexyl (*)	< 0.05	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Cycloxydime (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Cymoxanil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Cyprodinil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Diflufenican (Diflufenicanil) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Dimethomorphe (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Ethofumesate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fenpropidine (*)	< 0.05	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fenpropimorphe (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fipronil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Florasulam (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fludioxonil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Flurochloridone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Flurtamone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Flutolanil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fosetyl aluminium (*)	< 0.199	µg/l	HPIC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET116			
Glufosinate (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	MÈthode interne M_ET143			
Glyphosate (incluant le sulfosate) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	MÈthode interne M_ET143			
Imazamox (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Imazapyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Isoxadifen-Éthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Lenacile (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Mefenpyr diethyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Metrafenone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Norflurazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Norflurazon dÈsmÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxadiazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxyfluorène (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Penoxsulam (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Picloram (Tordon K) (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256			
Picolinafène (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Pinoxadène (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Proquinazid (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Pyrimethanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Quinmerac (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
QuinoxylÈne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Silthiopham (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Spiroxamine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Thiocarbazone-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Thiophanate-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Trinexapac-Èthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
UrÈes substituÈes							
Amidosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Chlorfluazuron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorotoluron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
DCPMU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
DCPU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Diflubenzuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Dimefuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Diuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Ethidimuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fenuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Flazasulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Flufenoxuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fluometuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fluprysulfuron-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Foramsulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Hexaflumuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Iodosulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Isoproturon (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Linuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Mesosulfuron methyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Methabenzthiazuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Metobromuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Metsulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Monolinuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Nicosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Prosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Rimsulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Sulfosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Tebuthiuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Teflubenzuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Thiazafuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Thifensulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Tribenuron-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Triflumuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			

Les paramÈtres sous-traitÈs sont identifiÈs par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

MÈthode interne M_ET172 : Taux diéxtraction/ionisation modifiÉ par la prÉsence diinterfÉrents

Legionella non dÉtectÉes

TATAC/HCO3 : non mesurÉ suite ± un problÈme de volume

AucÉanne MIRAMONT
Responsable production chimie



point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 05/12/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-29442	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4906
Identification Échantillon :	SLA2511-411-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3432155000	Y :	6,1268847200
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 25/11/2025 à 13h32 Réceptionné le 25/11/2025 à 15h32 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - AYMONIER Alex		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 25/11/2025 à 16h58

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	464	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.40	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	14.5	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	5	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	273	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	75.2	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	480	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.30	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.7	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	22.4	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.41	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	0.9	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	27.9	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

Les paramÈtres sous-traitÉs sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigeÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

Sarah PEUTIN
Responsable Laboratoire



SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 3 / 3

ÉditÉ le : 05/12/2025

Identification Échantillon : SLA2511-411-1

Destinataire : Mairie Divonne les Bains

point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 24/12/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-31502	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4906
Identification Échantillon :	SLA2512-161-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage Harmonie		
Point Client :	EP33		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3433499900	Y : 6,1269807700	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 15/12/2025 à 10h14 Réceptionné le 15/12/2025 à 15h00 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BOUTON Grégoire		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 15/12/2025 à 16h01

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	456	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.70	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	15.2	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	273	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	73.5	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	484	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.40	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	2.7	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	22.4	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	4.37	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.1	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	28.0	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉE n°1-7452, portÉE disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉE n°1-0618, portÉE disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

HÉlÈne GIRARD
Responsable production microbiologie



point prÉlevÉ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 EditÉ le : 24/01/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-718	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4907
Identification Échantillon :	SLA2501-3104-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2023_430		
Origine :	Mairie Divonne Forage Méodie		
Point Client :	EP35		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Nature :	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 14/01/2025 à 11h46 Réceptionné le 14/01/2025 à 14h44 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - AYMONIER Alex		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précedés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 14/01/2025 à 14h56

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	461	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.80	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	12.2	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobies à 22°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2023_430

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	248	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	70.7	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C par compensation)	451	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.60	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.5	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	20.3	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.52	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.3	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	34.0	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

(*bv) : rÉalisÉ sur site : Bonneville

Legionella non dÉtectÉes

Amelie KOFFI
Technicienne Valideuse


point prÉlevÉ

Rapport d'analyse Page 1 / 3
 EditÉ le : 28/02/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-3488	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4907
Identification Échantillon :	SLA2502-226-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2023_430		
Origine :	Mairie Divonne Forage MÈodie		
Point Client :	EP35		
DÉpartement/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
PrÉlevement :	- PrÉlevÉ le 19/02/2025 à 10h09 RéceptionnÉ le 19/02/2025 à 14h47 PrÉlevÉ et mesurÉ sur le terrain par / Savoie Analyses - SELLIER Marie-Camille		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats préÉdés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes Établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel Émis prÉcédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 19/02/2025 à 15h17

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualité	RÉfÉrences de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigÉe à 25°C par compensation) (in situ)	612	µS/cm	MÈthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.60	UnitÉ pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
TempÉrature de l'eau ou de mesure (in situ)	13.2	°C	MÈthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies à 22°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2023_430

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	249	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	71.9	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C par compensation)	461	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.70	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.5	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	20.4	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.86	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.2	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	32.6	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

(*bv) : rÉalisÉ sur site : Bonneville

Legionella non dÉtectÉes

Sarah PEUTIN
Responsable Laboratoire





point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 EditÉ le : 26/03/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'À l'Échantillon soumis À l'analyse et tel qu'il a ÉtÉ prÉlevÉ. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisÉE que sous la forme de fac-similÉ photographique intÉgral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatÉral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'Équivalence des rapports d'analyses.

L'accrÉditation du COFRAC atteste de la compÉtence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accrÉditation, identifiÉS par le symbole #.

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

Identification dossier :	SLA25-5553	RÉfÉrence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4907
Identification Échantillon :	SLA2503-208-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage MÉodie		
Point Client :	EP35		
DÉpartement/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
CoordonnÉes GPS du point (x,y)	X : 46,3431106400	Y :	6,1279137200
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
PrÉlÈvement :	PrÉlevÉ le 17/03/2025 À 11h52 RéceptionnÉ le 17/03/2025 À 16h15 PrÉlevÉ et mesurÉ sur le terrain par / Savoie Analyses - SELLIER Marie-Camille		

Les donnÉes concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'Échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats prÉcÉdÉS du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour dÉclarer, ou non, la conformitÉ À la spÉcification, il n'a pas ÉtÉ tenu explicitement compte de l'incertitude associÉE au résultat. (incertitudes Établies par le laboratoire et communiquÉes sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel Émis prÉcÉdemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilitÉ. Le laboratoire n'est pas responsable de la validitÉ des informations transmises.

Date de dÉbut d'analyse le 17/03/2025 À 16h37

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Mesures sur le terrain							
ConductivitÉ Électrique (corrigÉE À 25°C par compensation) (in situ)	588	µS/cm	MÉthode À la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.60	UnitÉ pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
TempÉrature de l'eau ou de mesure (in situ)	12.1	°C	MÉthode À la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies À 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies À 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÈs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÈ	RÉfÈrences de qualitÈ	COFRAC
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	249	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	68.8	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÈ Électrique (corrigÈe ± 25°C par compensation)	455	µS/cm	ConductimÈtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.40	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.1	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÈtrique)	0.0	°F	PotentiomÈtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÈtrique complet)	20.4	°F	PotentiomÈtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.55	mg/l Cl-	SpectrophotomÈtrie automatisÈe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.3	mg/l NO3-	SpectrophotomÈtrie automatisÈe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	34.4	mg/l SO4--	SpectrophotomÈtrie automatisÈe	NF ISO 15923-1			

(*bv) : rÉalisÈ sur site : Bonneville

Legionella non dÈtectÈes

Amelie KOFFI
Technicienne Valideuse



point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 11
 EditÉ le : 18/05/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'À l'Échantillon soumis À l'analyse et tel qu'il a ÉtÉ prÉlevÉ. Le rapport comporte 11 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisÉe que sous la forme de fac-similÉ photographique intÉgral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatÉral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'Équivalence des rapports d'analyses.

L'accrÉditation du COFRAC atteste de la compÉtence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accrÉditation, identifiÉs par le symbole #.

Les paramÈtres sous-traitÉs sont identifiÉs par (*).

Identification dossier :	SLA25-9257	RÉfÉrence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4910
Identification Échantillon :	SLA2504-264-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage MÉodie		
Point Client :	EP35		
DÉpartement/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
CoordonnÉes GPS du point (x,y)	X : 46,3431157400	Y :	6,1279157800
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
PrÉlÈvement :	PrÉlevÉ le 29/04/2025 À 16h07 RéceptionnÉ le 29/04/2025 À 18h57 PrÉlevÉ et mesurÉ sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		

Les donnÉes concernant la rÉception, la conservation, le traitement analytique de l'Échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats prÉcÉdÉs du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour dÉclarer, ou non, la conformitÉ À la spÉcification, il n'a pas ÉtÉ tenu explicitement compte de l'incertitude associÉe au rÉsultat. (incertitudes Établies par le laboratoire et communiquÉes sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel Émis prÉcÉdemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilitÉ. Le laboratoire n'est pas responsable de la validitÉ des informations transmises.

Date de dÉbut d'analyse le 29/04/2025 À 19h05

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Mesures sur le terrain							
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe À 25°C par compensation) (in situ)	466	µS/cm	MÉthode À la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.50	UnitÉ pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
TempÉrature de l'eau ou de mesure (in situ)	16.4	°C	MÉthode À la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies À 22°C	7	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies À 36°C	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC #
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#
Spores d'Ana�robies Sulfito-R�ducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	251	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	72.0	mg/l Ca	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
Conductivit� �lectrique (corrige� � 25�C)	458	�S/cm	Conductim�trie	NF EN 27888			
Magn�sium dissous	17.20	mg/l Mg	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.3	mg/l Na	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalim�trique)	0.0	�F	Potentiom�trie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalim�trique complet)	20.6	�F	Potentiom�trie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.45	mg/l Cl-	Spectrophotom�trie automatis�e	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.2	mg/l NO3-	Spectrophotom�trie automatis�e	NF ISO 15923-1			
Sulfates	36.9	mg/l SO4--	Spectrophotom�trie automatis�e	NF ISO 15923-1			
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifi�s et quantifi�s (*)	<0.100	�g/l	Calcul				
Pesticides azot�s							
Am�tryne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Atrazine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Atrazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Atrazine d�sopropyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Atrazine d�s�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Atrazine d�s�thyl 2-hydroxy (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Atrazine d�s�thyl d�sopropyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Cybutryne (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Desmetryne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Hexazinone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Mesotrione (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Metamitron (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Metribuzine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prometryne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Propazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pymetrozine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Simazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Simazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Sulcotrione (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Terbumeton (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbum�ton d�s�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl 2-hydroxy (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Terbutryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pesticides organochlor�s							
2,4'-DDD (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDE (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDT (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDD (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDE (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDT (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Aldrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dicofol (*)	< 0.100	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
8.1 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.100µg/l							
Dieldrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan alpha (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan b�ta (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan total (alpha+beta) (*)	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH alpha (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH b�ta (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH delta (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde endo trans (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde exo cis (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Hexachlorobutadi�ne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lindane (HCH gamma) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Methoxychlor (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Somme des isomÈres de l'HCH (sauf HCH epsilon) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Pesticides organophosphorÉs							
Chlorfenvinphos (chlorfenvinphos Èthyl) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorpyrifos Èthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorpyrifos mÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Demeton S methyl sulfone (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Diazinon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Dichlorvos (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Malathion (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxydemeton mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Parathion Èthyl (parathion) (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Parathion mÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Phosalone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Phosmet (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Pyrimiphos Èthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Carbamates							
Aldicarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Asulame (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256 et M_ET211			
Benfuracarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Carbaryl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Carbendazime (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Carbofuran (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
ChinomÈthionate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorprofam (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fenoxycarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Iodocarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Molinate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Pirimicarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Propamocarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Prosulfocarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Thiodicarbe (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Triallate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
NÈonicotinoides							

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Acetamidpride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Clothianidine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Imidaclopride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Thiamethoxam (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Amides et chloroac�tamides							
Alachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Alachlore-OXA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Boscalid (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Cyflufenamide (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimetachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimethenamide (dont dimethenamide-P) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fonicamid (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flufenacet (flurthiamide) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Isoxaben (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Isoxaflutole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Mandipropamide (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Metalaxyl (dont metalaxyl-M) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
M�tazachlor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
M�tolachlor (dont S-metolachlor) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Napropamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxadixyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propyzamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebutam (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ammoniums quaternaires							
Chlorm�quat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055 et M_ET211			
M�piquat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055 et M_ET211			
Anilines							
Benfluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oryzalin (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pendimethaline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Trifluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Azoles							
Cyproconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dif�nocoazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Epoxyconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenbuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flusilazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Imazalil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Ipconazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Metconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Myclobutanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Paclobutrazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prochloraze (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propiconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prothioconazole (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Tebuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebufenpyrad (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tetraconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Thiabendazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Triticonazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Benzonitriles							
Acionifen (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bromoxynil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Bromoxynil-octanoate (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chloridazone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dichlobenil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diazines							
Bentazone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Dicarboxymides							
Iprodione (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ph�noxyacides							
2,4-D (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
2,4-DP (dichlorprop) total (dont dichlorprop-P) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
2,4-MCPA (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
2,4-MCPB (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Clodinafop-propargyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluazifop (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluazifop-butyl (dont fluazifop-P-butyl) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluroxypyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Haloxypol (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
MCCP (Mecoprop) total (dont MCCP-P) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Quizalofop (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Triclopyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Ph�nols							
Dicamba (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Dinoseb (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Dinoterb (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
DNOC (dinitrocr�sol) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pentachloroph�nol (*)	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pyr�thrinoides							
Alpham�thrine (alpha cyperm�thrine) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bifenthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Cyperm�thrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Deltam�thrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Esfenval�rate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lambda cyhalothrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Permethrine (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tau-fluvalinate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tefluthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Strobilurines							
Azoxystrobine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Kresoxim-m�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pyraclostrobin (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Trifloxystrobine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Pesticides divers							
2,6-dichlorobenzamide (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Abamectin (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET261			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Aminotriazole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET130			
AMPA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/FLD	M�thode interne M_ET143			
Anthraquinone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Benoxacor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bifenox (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bromadiolone (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Bupirimate (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Carboxine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Chlorophacinone (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Chlorothalonil (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS apr�s extraction LL	M�thode interne M_ET078			
Clomazone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Clopyralid (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET256 et M_ET211			
Cloquintocet mexyl (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Cycloxydime (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Cymoxanil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Cyprodinil (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diflufenican (Diflufenicanil) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimethomorphe (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ethofumesate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenpropidine (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenpropimorphe (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fipronil (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Florasulam (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fludioxonil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Flurochloridone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flurtamone (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Flutolanil (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Fosetyl aluminium (*)	<0.199	�g/l	HPIC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET116 et M_ET211			
Glufosinate (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/FLD	M�thode interne M_ET143			
Glyphosate (incluant le sulfosate) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/FLD	M�thode interne M_ET143			
Imazamox (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Imazapyr (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108 et M_ET211			
Isoxadifen-�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lenacile (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Mefenpyr diethyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Metrafenone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Norflurazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Norflurazon dÈsmÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxadiazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Oxyfluorène (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Penoxsulam (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Picloram (Tordon K) (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256 et M_ET211			
Picolinafen (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Pinoxaden (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Proquinazid (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Pyrimethanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Quinmerac (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
QuinoxylÈne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Silthiopham (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Spiroxamine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Thiocarbazone-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Thiophanate-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
Trinexapac-Èthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108 et M_ET211			
UrÈes substituÈes							
Amidosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Chlorfluazuron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Chlorotoluron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
DCPMU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
DCPU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Diffibenzuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Dimefuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Diuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Ethidimuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Fenuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Flazasulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Flufenoxuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Fluometuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			
Flupyr-sulfuron-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109 et M_ET211			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Foramsulfuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Hexaflumuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Iodosulfuron m�thyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Isoproturon (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Linuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Mesosulfuron methyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Methabenzthiazuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Metobromuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Metsulfuron m�thyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Monolinuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Nicosulfuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Prosulfuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Rimsulfuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Sulfosulfuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Tebuthiuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Teflubenzuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Thiazafururon (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Thifensulfuron m�thyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Tribenuron-m�thyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			
Triflumuron (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109 et M_ET211			

(*)bv) : param tre r alis  sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (port e n 1-7452, port e disponible sur www.cofrac.fr)

Param tre sans (*) ni (*)bv) : param tre r alis  sur le site du Bourget du Lac (port e n 1-0618, port e disponible sur www.cofrac.fr)

MODIFICATION DE LA LQ

8.1 R hausse de limite de quantification

Conductivit   lectrique corrig e   25  C par un dispositif de compensation de temp rature

Legionella non d tect es

Fran ois GENET
Responsable Laboratoire





point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 EditÉ le : 30/05/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-10882	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT25-4383
Identification Échantillon :	SLA2505-260-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage MÈodie		
Point Client :	EP35		
DÉpartement/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3431819300	Y : 6,1280455900	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
PrÉlevement :	PrÉlevÉ le 20/05/2025 à 14h42 RéceptionnÉ le 20/05/2025 à 17h32 PrÉlevÉ et mesurÉ sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 20/05/2025 à 17h42

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Mesures sur le terrain							
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe à 25°C par compensation) (in situ)	411	µS/cm	MÈthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	6.90	UnitÉ pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
TempÉrature de l'eau ou de mesure (in situ)	15.6	°C	MÈthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aÉrobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aÉrobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Spores d'Ana�robies Sulfito-R�ducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Bicarbonates	251	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	74.5	mg/l Ca	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
Conductivit� �lectrique (corrige� � 25�C)	455	�S/cm	Conductim�trie	NF EN 27888			
Magn�sium dissous	17.80	mg/l Mg	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.4	mg/l Na	ICP/MS (apr�s filtration 0.45 �m)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalim�trique)	0.0	�F	Potentiom�trie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalim�trique complet)	20.6	�F	Potentiom�trie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.48	mg/l Cl-	Spectrophotom�trie automatis�e	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.2	mg/l NO3-	Spectrophotom�trie automatis�e	NF ISO 15923-1			
Sulfates	36.2	mg/l SO4--	Spectrophotom�trie automatis�e	NF ISO 15923-1			
COV : compos�s organiques volatils							
<i>Solvants organohalog�n�s</i>							
Bromoforme (*)	< 0.50	�g/l	HS/GC/MS	M�thode interne M_ET007			
Chloroforme (*)	< 0.50	�g/l	HS/GC/MS	M�thode interne M_ET007			
Dibromochlorom�thane (*)	< 0.50	�g/l	HS/GC/MS	M�thode interne M_ET007			
Dichlorobromom�thane (*)	< 0.50	�g/l	HS/GC/MS	M�thode interne M_ET007			
Somme des trihalom�thanes (*)	<0.50	�g/l	HS/GC/MS	M�thode interne M_ET007			
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et d�riv�s							
Acide perfluoro n-butanoique (PFBA) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-heptanoique (PFHpA) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-hexanoique (PFHxA) (*)	< 0.002	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-nonanoique (PFNA) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-octanoique (PFOA) (lineaire+ramifi�s) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro n-pentanoique (PFPA,PFPeA) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS) (*)	< 0.005	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS) (*)	< 0.002	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluoro undecano�que (PFUnA,PFUnDA) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			
Acide perfluorod�canesulfonique (PFDS) (*)	< 0.001	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET293			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÈs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÈ	RÉfÈrences de qualitÈ	COFRAC
Acide perfluorodÉcanoique (PFDA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorododÉcane sulfonique (PFDoDS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorododÉcanoique (PFDoDA) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS) (*)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS) (lineaire+ramifiÈs) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS) (*)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ramifiÈs) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS) (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur.. (*)	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET293			

Les paramÈtres sous-traitÈs sont identifiÈs par (*).

(*bv) : paramÈtre rÈalisÈ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÈe n°1-7452, portÈe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÈalisÈ sur le site du Bourget du Lac (portÈe n°1-0618, portÈe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÈ Électrique corrigÈe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÈrature

Legionella non dÈtectÈes

AucÈanne MIRAMONT
Responsable adjointe laboratoire



point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 13/06/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-11996	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT25-4385
Identification Échantillon :	SLA2506-178-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage M'Éodie		
Point Client :	EP35		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3431157300	Y : 6,1279549800	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 03/06/2025 à 12h20 Réceptionné le 03/06/2025 à 16h45 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 03/06/2025 à 17h09

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	454	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.40	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	16.0	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	250	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	76.4	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	459	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.90	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.2	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	20.5	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.53	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	36.4	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
COV : composÉS organiques volatils							
Solvants organohalogÉnÉS							
Bromoforme (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
Chloroforme (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
DibromochloromÉthane (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
DichlorobromomÉthane (*)	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			
Somme des trihalomÉthanes (*)	<0.50	µg/l	HS/GC/MS	MÉthode interne M_ET007			

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigeÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

HÈÈne GIRARD
Adjointe Responsable Microbiologie



SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 3 / 3

ÉditÉ le : 13/06/2025

Identification Échantillon : SLA2506-178-1

Destinataire : Mairie Divonne les Bains

point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 29/08/2025

CARSO-LSEHL

4, avenue Jean Moulin
69200 VENISSIEUX
FRANCE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-20087	Référence contrat :	SLAC23-1620
Identification échantillon :	SLA2508-171-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
NATURE :	Eau thermale au point d'usage		
ORIGINE :	Mairie Divonne Forage Mélodie		
POINT RNB:	EP35		
COMMUNE :	DIVONNE LES BAINS		
DEPARTEMENT :	01		
PRELEVEMENT :	Prélevé le 19/08/2025 à 14h55		Réceptionné le 19/08/2025
	Prélevé par Savoie Analyses - TESTE Antoine		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse : 19/08/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils							
<i>Solvants organohalogénés</i>							
Bromoforme	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Chloroforme	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Dibromochlorométhane	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Dichlorobromométhane	EMT013	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		#
Somme des trihalométhanes	EMT013	<0.50	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne M_ET007		

EMT013 THM

.../...

CARSO - LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

ÉditÉ le : 29/08/2025

Identification Échantillon : SLA2508-171-1

Destinataire : CARSO-LSEHL

—
—
—

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

SÉbastien GASPARD
Responsable de laboratoire



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 14/10/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-24436	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4907
Identification Échantillon :	SLA2509-231-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2023_430		
Origine :	Mairie Divonne Forage M'Éodie		
Point Client :	EP35		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3433091200	Y : 6,1280802900	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 30/09/2025 à 11h20 Réceptionné le 30/09/2025 à 17h30 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BOUTON Grégoire		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 30/09/2025 à 17h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	468	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	8.40	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	15.0	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2023_430

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	245	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	72.0	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	460	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	18.20	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.6	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.7	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique) (*)	0.00	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet) (*)	20.05	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.73	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	34.9	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

Sarah PEUTIN
Responsable Laboratoire



point prÉlevÉ



Rapport d'analyse Page 1 / 11
 Edité le : 24/11/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 11 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-27038	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4910
Identification Échantillon :	SLA2510-233-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage M'Éodie		
Point Client :	EP35		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3432381500	Y : 6,1279905600	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	Prélevé le 28/10/2025 à 10h58 Réceptionné le 28/10/2025 à 17h28 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - SELLIER Marie-Camille		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 28/10/2025 à 17h47

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	431	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.60	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	14.8	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Bicarbonates	N.M.	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	64.6	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	455	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.70	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.2	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique) (*)	N.M.	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet) (*)	N.M.	∞f	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	6.04	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.1	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	35.2	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Pesticides							
<i>Total pesticides</i>							
Somme des pesticides identifiÉs et quantifiÉs (*)	<0.100	µg/l	Calcul				
<i>Pesticides azotÉs</i>							
AmÉtryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Atrazine d'Ésopropyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine d'ÉsÉthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Atrazine d'ÉsÉthyl 2-hydroxy (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Atrazine d'ÉsÉthyl d'Ésopropyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET108			
Cybutryne (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Desmetryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Hexazinone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Mesotrione (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÉthode interne M_ET109			
Metamitron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Metribuzine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Prometryne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			
Propazine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÉthode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Pymetrozine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Simazine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Simazine 2-hydroxy (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Sulcotrione (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Terbumeton (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbum�ton d�s�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Terbuthylazine d�s�thyl 2-hydroxy (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Terbutryne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pesticides organochlor�s							
2,4'-DDD (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDE (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
2,4'-DDT (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDD (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDE (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
4,4'-DDT (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Aldrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dicofol (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dieldrine (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan alpha (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan b�ta (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Endosulfan total (alpha+beta) (*)	<0.015	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH alpha (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH b�ta (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
HCH delta (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde (*)	<0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde endo trans (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Heptachlore �poxyde exo cis (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Hexachlorobutadi�ne (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Lindane (HCH gamma) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Methoxychlor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Somme des isom�res de l'HCH (sauf HCH epsilon) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Pesticides organophosphor�s							
Chlorfenvinphos (chlorfenvinphos �thyl) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorpyrifos �thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorpyrifos m�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Demeton S methyl sulfone (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diazinon (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dichlorvos (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Malathion (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxydemeton m�thyl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Parathion �thyl (parathion) (*)	< 0.01	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Parathion m�thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Phosalone (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Phosmet (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Pyrimiphos �thyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Carbamates							
Aldicarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Asulame (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET256			
Benfuracarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Carbaryl (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Carbendazime (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Carbofuran (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Chinom�thionate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorprofam (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenoxycarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Iodocarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Molinate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Pirimicarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Propamocarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Prosulfocarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Thiodicarbe (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Triallate (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
N�onicotinoides							
Acetamipride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Clothianidine (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Imidaclopride (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Thiamethoxam (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Amides et chloroac�tamides							
Alachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Alachlore-OXA (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Boscalid (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Cyflufenamide (*)	< 0.05	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimetachlore (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dimethenamide (dont dimethenamide-P) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fonicamid (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flufenacet (flurthiamide) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Isoxaben (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Isoxaflutole (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Mandipropamide (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Metalaxyl (dont metalaxyl-M) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
M�tazachlor (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
M�tolachlor (dont S-metolachlor) (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET249			
Napropamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxadixyl (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propyzamide (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebutam (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ammoniums quaternaires							
Chlorm�quat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055			
M�piquat (*)	< 0.050	�g/l	HPLC/MS/MS injection directe	M�thode interne M_ET055			
Anilines							
Benfluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oryzalin (*)	< 0.100	�g/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Pendimethaline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Trifluraline (*)	< 0.005	�g/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Azoles							

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Cyproconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Difenoconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Epoxyconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Fenbuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Flusilazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Imazalil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Ipconazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Metconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Myclobutanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Paclobutrazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prochloraze (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Propiconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Prothioconazole (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Tebuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tebuconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Tetraconazole (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Thiabendazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Triticonazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Benzonitriles							
Aclonifen (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Bromoxynil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Bromoxynil-octanoate (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chloridazone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Dichlobenil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Diazines							
Bentazone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Dicarboxymides							
Iprodione (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Ph�noxyacides							
2,4-D (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
2,4-DP (dichlorprop) total (dont dichlorprop-P) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
2,4-MCPA (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
2,4-MCPB (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Clodinafop-propargyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fluazifop (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fluazifop-butyl (dont fluazifop-P-butyl) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fluroxypyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Haloxypof (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
MCCPP (Mecoprop) total (dont MCCPP-P) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Quizalofop (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Triclopyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
PhÈnols							
Dicamba (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Dinoseb (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Dinoterb (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
DNOC (dinitrocrÈsol) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
PentachlorophÈnol (*)	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
PyrÈthrinolÈs							
AlphamÈthrine (alpha cypermÈthrine) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Bifenthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
CypermÈthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
DeltamÈthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
EsfenvalÈrate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Lambda cyhalothrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Permethrine (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Tau-fluvalinate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Tefluthrine (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Strobilurines							
Azoxystrobine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Kresoxim-mÈthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Pyraclostrobin (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Trifloxystrobine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Pesticides divers							
2,6-dichlorobenzamide (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Abamectin (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET261			
Aminotriazole (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET130			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
AMPA (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	MÈthode interne M_ET143			
Anthraquinone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Benoxacor (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Bifenox (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Bromadiolone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Bupirimate (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Carboxine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Chlorophacinone (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Chlorothalonil (*)	< 0.05	µg/l	GC/MS aprÈs extraction LL	MÈthode interne M_ET078			
Clomazone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Clopyralid (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs extr. SPE	MÈthode interne M_ET256			
Cloquintocet mexyl (*)	< 0.05	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Cycloxydime (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Cymoxanil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Cyprodinil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Diflufenican (Diflufenicanil) (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Dimethomorphe (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Ethofumesate (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fenpropidine (*)	< 0.05	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fenpropimorphe (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Fipronil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Florasulam (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fludioxonil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Flurochloridone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Flurtamone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Flutolanil (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Fosetyl aluminium (*)	< 0.199	µg/l	HPIC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET116			
Glufosinate (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	MÈthode interne M_ET143			
Glyphosate (incluant le sulfosate) (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	MÈthode interne M_ET143			
Imazamox (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Imazapyr (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET108			
Isoxadifen-Éthyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Lenacile (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			
Mefenpyr diethyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS aprÈs extraction SPE	MÈthode interne M_ET172			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

Param�tres analytiques	R�sultats	Unit�s	M�thodes	Normes	Limites de qualit�	R�f�rences de qualit�	COFRAC
Metrafenone (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Norflurazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Norflurazon d�sm�thyl (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxadiazon (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Oxyfluorfenone (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Penoxsulam (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Picloram (Tordon K) (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s extr. SPE	M�thode interne M_ET256			
Picolinafenone (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Pinoxaden (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Proquinazid (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Pyrimethanil (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Quinmerac (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Quinoxif�ne (*)	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Silthiopham (*)	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Spiroxamine (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Thiocarbazone-m�thyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Thiophanate-m�thyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Trinexapac-�thyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET108			
Ur�es substitu�es							
Amidosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Chlorfluazuron (*)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS apr�s extraction SPE	M�thode interne M_ET172			
Chlorotoluron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
DCPMU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
DCPU (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Diflubenzuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Dimefuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Diuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Ethidimuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Fenuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Flazasulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Flufenoxuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Fluometuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Flupyrifosulfuron-m�thyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			
Foramsulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS apr�s injection directe	M�thode interne M_ET109			

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉs	MÈthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Hexaflumuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Iodosulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Isoproturon (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Linuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Mesosulfuron methyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Methabenzthiazuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Metobromuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Metsulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Monolinuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Nicosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Prosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Rimsulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Sulfosulfuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Tebuthiuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Teflubenzuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Thiazafuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Thifensulfuron mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Tribenuron-mÈthyl (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			
Triflumuron (*)	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS aprÈs injection directe	MÈthode interne M_ET109			

Les paramÈtres sous-traitÈs sont identifiÈs par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

MÈthode interne M_ET172 : Taux d'extraction/ionisation modifiÉ par la prÉsence d'interfÉrents

Legionella non dÉtectÉes

TATAC/HCO3 : non mesurÉ suite ± un problÈme de volume

AucÉanne MIRAMONT
Responsable production chimie



point prÈlevÈ



RAPPORT D'ANALYSE

 Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 05/12/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-29442	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4907
Identification Échantillon :	SLA2511-412-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage M'Éodie		
Point Client :	EP35		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3431344300	Y : 6,1280031400	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 25/11/2025 à 13h38 Réceptionné le 25/11/2025 à 15h32 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - AYMONIER Alex		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 25/11/2025 à 16h58

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	457	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.40	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	14.6	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	27	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	11	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	246	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	69.5	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	458	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	17.30	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.4	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	20.2	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.54	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	34.3	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

Les paramÈtres sous-traitÉs sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ConductivitÉ Électrique corrigeÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

Sarah PEUTIN
Responsable Laboratoire



point prÈlevÈ



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 24/12/2025

 Mairie Divonne les Bains
 DALLERY

 73 Avenue des Thermes
 01220 DIVONNE LES BAINS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-31502	Référence contrat :	SLAC23-1620 / SLAT23-4907
Identification Échantillon :	SLA2512-162-1		
Doc Adm Client :	Cde DEC_2025_079		
Origine :	Mairie Divonne Forage M'Éodie		
Point Client :	EP35		
Département/Commune :	01 / DIVONNE LES BAINS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,3431894400	Y : 6,1280629200	
Nature:	Eau thermale au point d'usage		
Prélèvement :	- Prélevé le 15/12/2025 à 10h23 Réceptionné le 15/12/2025 à 15h00 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BOUTON Grégoire		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 15/12/2025 à 16h01

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Conductivité Électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	440	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888			
pH (in situ)	7.70	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	15.1	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Coliformes	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431			#
Escherichia coli	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			#
Microorganismes aérobie à 22°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobie à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Pseudomonas aeruginosa	< 1	UFC/250 ml	Filtration	NF EN ISO 16266			#

.../...

Doc Adm Client : Cde DEC_2025_079

ParamÈtres analytiques	RÉsultats	UnitÉS	MÉthodes	Normes	Limites de qualitÉ	RÉfÉrences de qualitÉ	COFRAC
Spores d'AnaÉrobies Sulfito-RÉducteurs	< 1	UFC/50 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	246	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			
Calcium dissous	67.9	mg/l Ca	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
ConductivitÉ Électrique (corrigÉe ± 25°C)	462	µS/cm	ConductimÉtrie	NF EN 27888			
MagnÉsium dissous	16.30	mg/l Mg	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Potassium dissous	0.5	mg/l K	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
Sodium dissous	3.3	mg/l Na	ICP/MS (aprÈs filtration 0.45 µm)	NF EN ISO 17294-2			
TA (Titre alcalimÉtrique)	0.0	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimÉtrique complet)	20.2	°F	PotentiomÉtrie	NF EN ISO 9963-1			
Anions							
Chlorures	5.49	mg/l Cl-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Nitrates	1.3	mg/l NO3-	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			
Sulfates	34.5	mg/l SO4--	SpectrophotomÉtrie automatisÉe	NF ISO 15923-1			

Les paramÈtres sous-traitÉS sont identifiÉS par (*).

(*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portÉe n°1-7452, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

ParamÈtre sans (*) ni (*bv) : paramÈtre rÉalisÉ sur le site du Bourget du Lac (portÉe n°1-0618, portÉe disponible sur www.cofrac.fr)

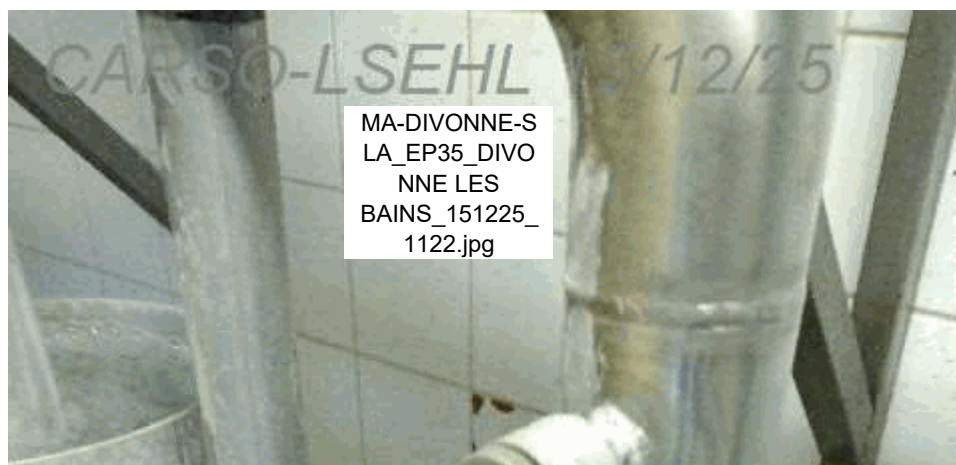
ConductivitÉ Électrique corrigÉe ± 25 °C par un dispositif de compensation de tempÉrature

Legionella non dÉtectÉes

HÉÈne GIRARD
Responsable production microbiologie



point prÉlevÉ



Mesure

Air ambiant
Air intérieur
Exposition professionnelle
Eau
Pollution atmosphérique

Environnement

Due diligence et conseil stratégique
Sites et sols pollués
Travaux de dépollution
Dossiers réglementaires

Eau

Traitement des effluents industriels
Eau ressource et géothermies
Eau potable et assainissement
Aménagement hydraulique

Data

Systèmes d'information et data management
Solutions pour le data management environnemental

Infrastructures

Déconstruction et désamiantage
Géotechnique
Fondations et terrassements
Ouvrages et structures
Risques naturels
Déchets et valorisation

Aménagement du territoire

Projet urbain
L'environnement au cœur des stratégies et projets
Stratégie territoriale et planification



Antea Group est certifiée :



Portées
communiquées
sur demande